

66 SM, Hautes-Alpes : 1938.

Protestations.

SÉNAT

COMMISSION
DE L'AIR

Le Président

retour

H. Peps

de retour au Senat

Après le vote de l'ordre du jour, M. P. avait obtenu

160

le retour de l'ordre du jour

160
M. P.

Votre 2^e Bureau a été l'objet d'une protestation émanant de M. Peytral président de la Fédération radical-socialiste du Sud-Est au sein de l'ordre de, Haute-Alpes.

Elle est rédigée en ces termes:

H. Peps
1945
1945

Votre 2^e Bureau a dit être une sous-commission composée de M. L. et de M. P. Evénement pour examiner cette protestation.

M. P. ayant retiré sa candidature - ce qui était son droit

absolu - et Stittant, au surplus,
suivant les termes, même, de la protes-
tation de M. Pictet "empare
de ses bulletins dans la salle de
vote en déclarant que les bulle-
tins avaient été imprimés en bas
de son gré", ^{affirmant publiquement} ^{et} ^{ajoutant} que sa
signature avait été posée sans
autorisation " votre bureau ne peut
pas admettre, ^{seulement} ^{avec} ^{le} ^{prot} ^{testaire},
que ce soit là " une manœuvre
ayant incontestablement visé l'é-
lection en faveur de M. S. Rothschild.
En fin, M. Pictet envisage la
"possibilité" de recueillir par voie
d'enquête tous éléments d'appréciation

sur une élection qui par ailleurs
a été précédée de faits sur lesquels
il y aurait intérêt à faire la
lumière."

~~Il n'y a pas de~~
sans allusion ~~de~~

Fais le dossier ne contenant
aucun document, aucune obliga-
tion prise à ce sujet, votre

le bureau estime que ^{il n'y a pas lieu} ~~rien n'auto-~~
~~riser~~ une enquête au sujet de

cette élection

à la conséquence ^{voir 215} de vos
propos

}

SÉNAT

Mouven



Senan en Cote du Nord

206 Raspail

Paris en Luxembourg

14

Paris

Marseille le 19 janvier 1929

SÉNAT

Mon cher Collègue,

Après un si long séjour de mon ami ici avec sa franchise, je ne pourrais, comme l'y incite, au reste - Paris - Mardi pour assister au débat relatif - l'ancien Rothschild - je regrette très vivement le contre temps ; de Paris en effet - je n'ai pu à Paris afin de pouvoir éventuellement l'intervenir, et les faits, tels que je les ai rapportés devant vous, et notamment de former au cours de cette discussion en ce qui concerne le projet de la condition d'existence.

Dans cette hypothèse je vous serais infiniment obligé de donner au Sénat connaissance de la présente lettre vous laquelle je confie la sélection que j'ai faite hier devant le 2^e Bureau.

Je prends l'entière responsabilité du retrait de la candidature Ernest Grimand, qui avait été posée au cours du 2^e Bureau de séance par certains de ses amis. C'est à la suite de mon intervention et de mon intervention seule que mon ami Grimand a retiré cette candidature, sans il n'avait - l'initiative par fin l'initiative.

En insistant auprès de lui pour qu'il se désistât de sa candidature improvisée dans le 2^e Bureau, je lui ai

J'ai eu but que d'écouter et sans intention de
congratuler d'un échec mérité de ses yeux.

M. Ernest Grémeant a été député pendant deux
législatures. Son échec à 100 voix de majorité en 1926
fut purement accidentel; la réélection au cours du prochain
scrutin législatif paraît assurée. J'ai considéré qu'il
était spécialement intéressant d'exposer cette personnalité
d'homme de bien département, et un échec aussi regrettable

M. Grémeant est d'ailleurs libre de retirer ou de maintenir
sa candidature.

Je vous prie de reconnaître, mon cher collègue, et
bien vouloir éventuellement donner lecture de cette lettre au Sénat.

Je m'excuse de vous demander le service, étant à mon tour
très regrettable l'impossibilité de me trouver mardi - Paris.

Très agréablement, mon cher collègue, avec mes très
sincères remerciements l'assurance de mes sentiments et
le plus cordialement dévoué.

M. Feytaud

Je vous envoie de mon lit avec 28° de fièvre.

Les **TÉLÉGRAMMES URGENTS** bénéficient de la **priorité de transmission et de remise.**

Tout bureau vous renseignera utilement.

Signification des principales indications de service taxées pouvant figurer en tête de l'adresse.

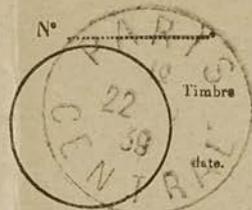
- | | |
|---------------------------------------|---|
| D. = Urgent. | NUIT... = Remettre au destinataire, même pendant la nuit (dans la limite des heures d'ouverture du bureau d'arrivée). |
| AR. = Remettre contre reçu. | JOUR .. = Remettre seulement pendant le jour. |
| PC. = Accusé de réception. | OUVERT = Remettre ouvert. |
| RPxfrs.. = Réponse payée. | |
| TC. = Télégramme collationné. | |
| MP. = Remettre en mains propres. | |
| XPxfrs.. = Exprès payés. | |

Indications de service.

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par a voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)



ORIGINE	NUMERO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
MIAMIBEACH	FLO 51 36 22	SANS	HRE	VIA WESTERN UNION	

T. L. G. N° 701. [Anc. 324 bis.] (J. 20133-37.)

~~TRES TOUCHE AYLE ACCPETE ETRE RAPORTEUR ET UNANIMITE BUREAU STOP~~
~~POURRAI VOUS FAIRE REMETTRE SI LE JUGEZ UTILE AUSSITOT APRES AUDITION~~
~~PEYTRAL TOUTES PIECES POUVANT PROUVER INANITE SES ASSERTIONS STOP~~
 COEDIALEMENT. ROTCHILD.

A DECHIRER. — Le facteur ne doit pas céder le port est garanti. — Le facteur ne doit pas céder le port est garanti.

Cher

COPIE DOMICILE

M. L. BAVIN SENATEUR PARIS

M

51

REPUBLIQUE FRANÇAISE. TÉLÉGRAMME. POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.



doit délivrer un ré-
recouvrer une taxe.

ALA

23 JAN 23 M 8 29

PARIS, II Janvier 1939.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander l'annulation des opérations du second tour de scrutin ~~de la dite~~ élection à la suite duquel Monsieur Maurice de ROTHSCHILD a été proclamé élu.

Au premier tour de scrutin les voix s'étaient ainsi réparties :

Inscrits : 336.

Votants : 335.

M. TOY RIONT	:	173 Voix	: élu.
M. DE ROTHSCHILD	:	160 Voix	—
M. JOUBERT	:	88 Voix	
M. PELOUX	:	77 Voix	
M. LAFONT	:	54 Voix	
M. PROVANSAL	:	30 Voix.	

Avant le second tour de scrutin la situation était la suivante :

Mr. DE ROTHSCHILD déclarait maintenir sa candidature ; La Fédération Radicale Socialiste maintenait celle de Mr. JOUBERT.

Sur la sollicitation d'amis politiques et notamment de Mr. VANDERBECQ et FARRE, en présence d'une vingtaine de personnes, Mr. Ernest GRIMAUD acceptait de poser sa candidature qui était publiquement annoncée, et des bulletins étaient aussitôt imprimés à son nom.

C'est dans ces conditions que le scrutin s'ouvrait très en retard sur l'horaire légalement fixé.

.....

Or, environ une demi heure après son ouverture ainsi qu'en doit faire fois le procès-verbal, Mr. GRIMAUD arrivait dans la salle de vote, s'emparait de ses bulletins et les emportait en déclarant, contrairement aux affirmations de témoins, que les bulletins avaient été imprimés en dehors de son gré et sa candidature posée sans son autorisation.

On conçoit la portée de cet incident, l'émotion qu'il créa, les répercussions qu'il devait avoir sur le résultat de l'élection, - On ne peut douter en effet, Mr. GRIMAUD ayant en moins d'une demi heure recueilli 51 voix, que le scrutin n'aurait pu aboutir, si sa candidature avait été maintenue, à l'élection de Mr. DE ROTHSCHILD, mais aurait au contraire conduit à un nouveau ballottage pour lequel nous avions l'intention de présenter un candidat nouveau capable de faire l'union des républicains.

Les résultats du 2eme tour le démontrent abondamment

Inscrits : 336.
Votants : 333.

M. DE ROTHSCHILD	: 173 voix	: élu
M. JOUBERT	: 92 Voix	
M. GRIMAUD	: 51 Voix	
Bulletins blancs ou nuls	: 17.	

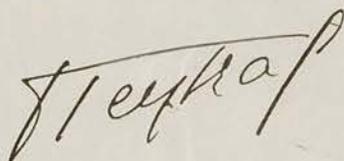
Il en résulte que le retrait de la candidature de Monsieur GRIMAUD au cours du 2eme scrutin, et environ 20 minutes après l'ouverture - et les déclarations fausses qu'il fit à cette occasion, constituent une manoeuvre ayant incontestablement vicié l'élection en faveur de Mr. DE ROTHSCHILD.

Les faits sus-énoncés ont été consignés au procès-verbal.

Une lettre de M. VANDERBECQ jointe en annexe, publiée dans le Petit Marseillais, édition des Alpes du 5 Novembre 1938

établit les conditions dans lesquelles a été posée et retirée la candidature de Mr. Ernest GRIMAUD.

Son témoignage, ainsi que celui de M. FARRE pourrait être invoqués par le bureau qui aurait en outre la possibilité s'il ne se considérait pas suffisamment éclairé par les faits apportés, de recueillir par voix d'enquête tous éléments d'appréciation sur une élection qui par ailleurs a été précédée de faits sur lesquels il y aurait intérêt à faire la lumière.



Président de la Fédération
Radical Socialiste du Sud-Est
Ancien sénateur des Hautes-Alpes.

I Pièce en annexe.

(Bon)

Rapport présenté par M. Pierre EVEN, Sénateur,
au nom du Deuxième Bureau de Janvier 1939,
sur les Elections du 23 Octobre, 2ème tour de scrutin,
dans le Département des HAUTES-ALPES

-:-:-:-:-

Messieurs,

Les élections du 23 Octobre 1938 dans le Département des Hautes-Alpes, avaient donné au premier tour les résultats suivants :

M. TOY RIONT	173	voix
M. de ROTHSCHILD	160	"
M. JOUBERT	88	"
M. PELOUX	77	"
M. LAFONT	54	"
M. PROVANSAL	30	"
et divers	30	"

M. TOY RIONT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu.

Au deuxième tour les résultats proclamés furent les suivants :

M. de ROTHSCHILD	173	voix
M. JOUBERT	92	"
M. GRIMAUD	51	"
Bulletins blancs ou nuls ...	17	"

M. de ROTHSCHILD a été proclamé élu.

Votre deuxième Bureau a été saisi d'une protestation émanant de M. PEYTRAL, ancien Sénateur des Hautes-Alpes. Cette protestation est rédigée en ces termes :

.....

Votre deuxième Bureau a nommé une sous-commission composée de MM. GROS, LEGUET et Pierre EVEN pour examiner cette protestation.

Voyons d'abord le grief du retrait de candidature de M. GRIMAUD.

M. GRIMAUD ayant retiré sa candidature, ce qui était son droit absolu, et s'étant au surplus, suivant les termes mêmes de la protestation de M. PEYTRAL, "emparé de ses bulletins dans la salle de vote en déclarant que ces bulletins avaient été imprimés en dehors de son gré", affirmant publiquement que "sa candidature avait été posée sans son autorisation", votre deuxième Bureau ne peut pas admettre la thèse du protestataire qui prétend que ce fut là une manoeuvre ayant incontestablement vicié les élections en faveur de M. de ROTHSCHILD.

Il suffit, en effet, d'examiner les chiffres pour constater que M. de ROTHSCHILD, ayant obtenu au premier tour 160 voix alors que M. JOUBERT n'en obtenait que 88, obtient au deuxième tour 173 voix contre 92 à M. JOUBERT. La protestation indique que les faits énoncés ont été consignés au procès-verbal. En effet, le procès-verbal porte une observation présentée par M. MICHARD-PELLISSIER, Député des Hautes-Alpes, qui demande "qu'il soit constaté que M. GRIMAUD, pour qui des bulletins de vote imprimés ont été déposés dans la salle de vote par une imprimerie de la ville de Gap, a déclaré publiquement ne pas être candidat à ce deuxième tour de scrutin et a retiré lui-même les bulletins portant ses nom, prénoms et qualités." *Sur ce point donc, la cause est entendue : le grief n'est pas retenu.*

In fine, le protestataire envisage "la possibilité de recueillir par voie d'enquête tous éléments d'appréciation sur

une élection qui, par ailleurs, affirme-t-il, a été précédée de faits sur lesquels il y aurait intérêt à faire la lumière."

Si le dossier soumis à notre examen avait contenu un document, ou même simplement une allégation précise au sujet "des faits sur lesquels il y aurait intérêt à faire la lumière", aux termes de la protestation, votre deuxième Bureau n'eût pas manqué de prendre sans retard les éléments d'information et d'appréciation utiles pour répondre à la demande ~~pour faire la lumière sur les faits~~ du protestataire. Aucune pièce n'étant jointe à cette protestation, nous n'avions en mains, non pas seulement le plus petit élément de commencement de preuve, mais rien, absolument rien, qui permet, en l'état du dossier, d'engager cette enquête.

Or, il se trouve que M. PEYTRAL, ayant ~~élevé~~ demandé à être entendu ^{puis} ~~par le Bureau~~ que M. JOUBERT, ~~élevé~~, ayant fait parvenir au Bureau une lettre indiquant qu'il élevait une protestation parce que M. de ROTHSCHILD a proposé directement, ou fait proposer par des tiers aux électeurs sénatoriaux, des sommes d'argent pour les inciter à voter pour lui", votre Bureau a prié M. PEYTRAL de venir faire devant la sous-commission un exposé des griefs qu'il prétendait avoir contre l'élection de M. de ROTHSCHILD.

Des déclarations de M. PEYTRAL faites devant ^{les membres de la} ~~votre~~ sous-commission le mardi 24, ^{Janvier 1939} il résulterait que M. de ROTHSCHILD aurait offert de l'argent à diverses personnes. Les déclarations de M. PEYTRAL ~~sont~~ résumées dans une note ^{manuscrite et celles de} ~~qui était jointe à la lettre de M. JOUBERT~~ jointes à ^{sa} ~~la~~ lettre de protestation ~~peuvent~~ se résumer ainsi :

- a) Affaire MERLATTO

..... (page suivante)

D'autre part, M. PEYTRAL a déposé ~~au~~ le Bureau de la sous-

4

Affaire MERLATTO.- MERLATTO, Ebéniste, Conseiller Municipal de la Ville de GAP, poursuivi par ses Créanciers pour une somme de 48.000 frs., a ses biens mis en vente, et les affiches sont posées. La veille de la vente, deux mois environ avant l'élection, de R... intervient et par CATIER fait payer la somme exigée à l'étude WILHELM, en payant par subrogation. C'est surtout cette opération scandaleuse qui a provoqué la démission du Conseil Municipal de GAP, car MERLATTO qui, sur la liste municipale, est l'avant-dernier, a été désigné comme Délégué Sénatorial, ainsi que CUISIAT qui est le dernier.

M. ROUX, maire de Ribeyret, a écrit à M. PETSCHÉ, député, demandant de compléter la somme remise par M. de ROTHSCHILD pour la commune.

Madame CHABRAND, aubergiste à Arvieux, prétend avoir vu M. de ROTHSCHILD remettre de l'argent au maire, pendant la période électorale.

M. SARRAZIN, conseiller d'arrondissement d'Ordières, a refusé de l'argent. //

~~commission, une est ainsi rédigée :~~

~~.....~~

~~Sur les divers points de promesses d'argent,~~ Votre Bureau
retient que dans la ^{note jointe à la} protestation même de M. JOUBERT, il est
écrit que beaucoup de promesses ont été faites, mais aucune n'a
été ~~retenue.~~ ~~Nous n'insisterons donc pas sur ce point.~~

Sur la question de ~~des~~ sommes remises par M. de ROTHSCHILD ^{à un} ~~pour~~
maire d'une ~~du~~ commune ~~de~~ ^{du département des Hautes-Alpes} ~~il~~ résulterait, des renseignements qui
sont parvenus à l'un des membres du Bureau, qu'il s'agirait là
d'une de ces souscriptions bénévoles qui sont consenties par des
personnes fortunées et par bon nombre de parlementaires en faveur
d'oeuvres communales; en l'espèce il s'agirait d'une souscription
ouverte pour la construction d'une église. Il est, pensons-nous,
inutile d'insister sur ce point.

En ce qui concerne l'affaire MERLATTO qui, à un premier
examen, avait retenu notre attention, les explications données
par M. de ROTHSCHILD nous conduisent à écarter ce grief comme les
autres. En effet, ^{à usager} voici la réponse de M. de ROTHSCHILD.

11 Affaire MERLATTO :

M. MERLATTO, entrepreneur de menuiserie à Gap, a eu l'occasion d'exécuter des travaux pour le compte de M. de ROTHSCHILD. Au début de l'année 1938, M. MERLATTO est venu demander à M. de ROTHSCHILD le service de le mettre en rapport avec une banque susceptible de lui consentir un prêt qui lui permette de rembourser le premier prêteur inscrit hypothécairement sur un immeuble dont il était propriétaire.

M. de ROTHSCHILD pouvait difficilement refuser de faciliter à M. Merlatto l'obtention d'un prêt, alors qu'il s'agissait d'un prêt largement gagé par une hypothèque en premier rang sur un immeuble d'une valeur sensiblement supérieure au montant du prêt et dont le notaire déclare avoir une offre d'achat à 75.000 frs.

Sur sa recommandation, que M. de Rothschild ne conteste pas, une banque a consenti à rembourser par subrogation le prêteur, à concurrence de 40.000 frs., et se trouve ainsi inscrite en premier rang sur l'immeuble.

Le prêt nouveau a été consenti en Mai 1938 par devant Me Rougon, notaire à Gap, pour une durée de 2 ans, payable annuellement, et porte intérêt à 7,50% l'an.

Cette opération qui n'a pas été réalisée par M. de Rothschild mais facilitée par la simple recommandation donnée à M. Merlatto, date de nombreux mois avant les élections, au surplus, à une époque où M. Merlatto ne songeait, pas plus que M. de Rothschild, à sa nomination possible comme délégué sénatorial, les délégués étant choisis au nombre de 12 seulement parmi les 27 Conseillers Municipaux de Gap. //

Il résulte, de l'examen que nous avons fait de ces ~~quelques~~
documents et ~~des~~ ^{l'analyse des} griefs portés contre l'élection de M. de ROTHS-
CHILD, que votre Bureau ne peut les retenir, et nous vous proposons,
en conséquence, de déclarer que M. de ROTHSCHILD remplit les
conditions d'éligibilité requises.

41. FAUBOURG ST-HONORÉ

TEL. : ANJOU 88-46

Paris, le 26 Janvier 1939

Monsieur Pierre JOSSOT
Sénateur, Président du
2ème Bureau
P A R I S

Monsieur le Président,

M. de Rothschild ayant été obligé de s'absenter de Paris pour quelques semaines, me prie de l'excuser vivement auprès de vous et des Membres du 2ème Bureau de ne pouvoir se présenter lui-même devant eux afin de répondre aux motifs invoqués pour soutenir la demande d'enquête sur son élection.

D'autre part, M. de Rothschild ayant eu l'écho de deux de ces motifs, me prie de vous apporter les précisions suivantes :

- Retrait de la candidature de M. Grimaud :

M. de Rothschild affirme de la manière la plus solennelle n'être pour rien dans le retrait de la candidature surgie au 2ème tour, de M. Grimaud.

- Affaire Merlatto :

M. Merlatto, entrepreneur de menuiserie à Gap, a eu l'occasion d'exécuter des travaux pour le compte de M. de Rothschild. Au début de l'année 1938, M. Merlatto est venu demander à M. de Rothschild le service de le mettre en rapport

avec une banque susceptible de lui consentir un prêt qui lui permette de rembourser le premier prêteur inscrit hypothécairement sur un immeuble dont il était propriétaire.

M. de Rothschild pouvait difficilement refuser de faciliter à M. Merlatto l'obtention d'un prêt, alors qu'il s'agissait d'un prêt largement gagé par une hypothèque en premier rang sur un immeuble d'une valeur sensiblement supérieure au montant du prêt et dont le notaire déclare avoir une offre d'achat à 75.000 Frs.

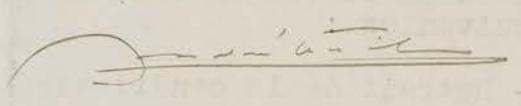
Sur sa recommandation, que M. de Rothschild ne conteste pas, une banque a consenti à rembourser par subrogation le prêteur, à concurrence de 40.000 Frs, et se trouve ainsi inscrite en premier rang sur l'immeuble.

Le prêt nouveau a été consenti en Mai 1938 par devant Me Rougon, notaire à Gap, pour une durée de 2 ans, payable annuellement, et porte intérêt à 7,50 % l'an.

Cette opération qui n'a pas été réalisée par M. de Rothschild mais facilitée par la simple recommandation donnée à M. Merlatto, date de nombreux mois avant les élections, au surplus, à une époque où M. Merlatto ne songeait, pas plus que M. de Rothschild, à sa nomination possible comme délégué sénatorial, les délégués étant choisis au nombre de 12 seulement parmi les 27 Conseillers Municipaux de Gap.

J'ignore les autres éléments du dossier qui a pu être présenté à la Sous-Commission, mais me tiens à votre entière disposition au nom de M. de Rothschild pour vous fournir tous autres renseignements de nature à éclairer la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



389

Fait

AFFAIRE MERLATTO.- MERLATTO Ebéniste Conseiller Municipal de la Ville de GAP poursuivi par ses Créanciers pour une somme de 48.000 Frs a ses biens mis en vente, et les affiches sont posées. La veille de la vente, deux mois environ avant l'élection, de R.. intervient et par CATIER fait payer la somme exigée à l'étude WILHELM, en payant par subrogation. C'est surtout cette opération scandaleuse qui a provoqué la démission du Conseil Municipal de GAP, car MERLATTO qui sur la liste municipale est l'avant dernier a été désigné comme Délégué Sénatorial, ainsi que CUISIAT qui est le dernier.

M. JAMES retraité à TALLARD s'est vu offrir 1.500 Frs et les a refusés, ainsi que :

EXRAUD Délégué au Champsaur, Agent d'Assurances,

VERCUEIL Délégué du bas du Département,

le Maire de LA BEAUME, etc, etc... de Salers,

GRIMAUD Ancien Député connaît de son côté plusieurs cas du même genre et si on l'interroge il dira tout ce qu'il sait: or il paraît en savoir beaucoup.

Beaucoup de langues se délièrent si une enquête est ordonnée car beaucoup de promesses ont été faites mais aucune n'a été tenue.

Toutes les années de R.. faisait quelques cadeaux pour les arbres de Noël dans le Département : cette année rien.

Noter que dans le premier bureau de vote il y avait trois bulletins de vote pour de R.. CUISIAT, et dans le 2ème quatre, tous de la même écriture.

Retenir également le retrait de la candidature GRIMAUD pendant le scrutin du second tour, les articles ou lettres échangées entre TOY-RIONT et VANDERBECQ après l'élection parus dans le P.M., la polémique de presse à la suite de la démissions de neuf Conseillers Municipaux de GAP protestant contre la désignation des délégués,

etc, etc...

Beaucoup d'autres faits pourraient être relevés, des précisions données: on s'en donnera la peine si la contestation doit être poursuivie.

L'opinion publique littéralement révoltée par les résultats de l'élection, a été vivement excitée à la nouvelle de la contestation, l'invalidation serait accueillie avec enthousiasme et l'échec de R.. ne ferait ensuite aucun doute. Il appartient aux responsables à PARIS de faire le nécessaire.

Urgent

à Daniel.

Monsieur Jossot

Président du 2^e Bureau

122 rue d'Alsace Paris 14^{ème}

D^r Pierre Eves

141 St
Stamford
Conn
I have
been
in
the
city
of
Stamford
Conn
for
some
time
and
I
am
very
pleased
to
hear
of
you
and
hope
you
are
well
I
am
yours
truly
D^r Pierre Eves

à l'origine bénéficiaient de la
priorité de transmission et
de remise.

Tout bureau vous renseignera utilement.

gratuitement.

Tout bureau vous renseignera utilement.

Signification des principales indications de service taxés
pouvant figurer en tête de l'adresse.

D... = Urgent.
AR... = Remettre contre reçu.
PC... = Accusé de réception.
RPfrs. = Réponse payée.
TC... = Télégramme collationné.
MP... = Remettre en mains propres.

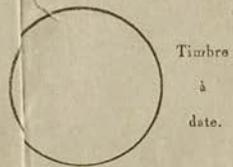
XPfrs. = Exprès payé.
NUIT. = Remettre au destinataire même pen-
dant la nuit (dans la limite des heures
d'ouverture du bureau d'arrivée).
JOUR. = Remettre seulement pendant le jour.
OUVERT = Remettre ouvert.

Indications de service.

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure du dépôt.

Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure du dépôt est indiquée sous forme d'un groupe de 4 chiffres, les deux premiers exprimant l'heure de 0 à 24 et les deux derniers les minutes, le chiffre 0 étant utilisé chaque fois qu'il est nécessaire.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 nov. 1850, art. 6.)



ORIGINE.	NUMERO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
----------	---------	--------------------	-------	--------------------	----------------------

DE MIAMIBEACH FLO 51 36 22 = WESTERN UNION
= TRES TOUCHE AYEZ ACCEPTE ETRE RAPPORTEUR
ET UNANIMITE BUREAU STOP POURRAI VOUS FAIRE
REMETTRE SI LE JUGEZ UTILE AUSSITOT APRES
AUDITION PEYTRAL TOUTES PIECES POUVANT
PROUVER INANITE SES ASSERTIONS STOP CORDIALEMENT
= ROTHSCHILD =

N° 701.

Timbre
à
date.
NOA 110011
pour les 50 pro
plus rapidement
télégrammes d'ar
Pâtes-voies télé

5

== 206 BD RASPAIL =

= N.L.T EVAIN SENATEUR PARIS =



COPIE SENAT & tarif.

LE PORT EST GRAT

16.1.39

SÉNAT

Mon cher Président

Je le Surtaine général
de la Présidence me re-
met à l'instant ce
petit dossier.

Mon rapport est prêt
et je pensais qu'il serait
possible de le déposer
demain mardi —

M. Puytal demandant
d'avoir à être entendu
par vous la fin le soir
de demain à la Bureau
d'ait être réuni pour
l'entendre avant de
proceeder au dépôt du
rapport.

Bien cordialement
D. B. E. V. V.

Mardi 17

16h

Via M. Jossot. M. Puytal
Dernier courrier
Pour le mardi 17



Mardi 17

10 h

Mr. J. Jossad. Mr. J. Jossad.

Deirdre Carrigan

100 pour le mardi 17



Paris 18 janvier 1939

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai déposé une demande d'invalidation de l'élection de M. de Rothschild, dans les Hautes Alpes.

Cette demande visait, au principal, une manœuvre de nature à fausser le résultat du 2^e tour de scrutin, et, subsidiairement, tendait à la nomination d'une Commission d'enquête "après de recueilli dans les éléments d'appréciation sur une élection qui a été précédée de faits sur lesquels il y avait intérêt à faire la lumière".

Je crois savoir que la S. Commission n'a entendu pas donner suite à cette demande, et je me suis très mépris sur une telle décision pour être prise sans que personne n'ait été entendu, pas même le signataire de la protestation, alors, surtout, que le collègue de M. de

Kobichild est lui-même membre
du bureau chargé de l'examen.

Je me permets de faire appel à votre
impartialité et à votre sentiment de la
justice pour que ma protestation soit
prise en considération.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération
et de mes sentiments d'affection respectueuse

Teglal

K. Teglal, 6 rue du Général Lambers
Paris 7^e

Paris 18 janvier 1939

A Monsieur le Président des 2^e Bureau
Palais du Sénat.

A l'appui de la demande d'invalidation
de l'élection de M^r de Rothschild que
j'ai déposée, j'ai l'honneur de
vous communiquer des articles parus
dans le "Petit Parisien", établissant
que le retrait de la candidature de M^r
Grimaud, a constitué une manœuvre
susceptible de fausser le scrutin.

Je me permets, d'autre part, de vous
indiquer que je suis à la disposition
du Bureau ou de la S. Commission
pour fournir toutes les explications
et précisions nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur le
Président, l'assurance de ma considération
la plus distinguée

V. Pégéal 6 rue du Général Lambert
Paris 7^e

Paris le 15 Janvier 1939

Monsieur Joubert Conseiller Général
à Embreu

à Monsieur le Président du Sénat

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de vous demander de bien
vouloir porter à la connaissance de la Haute Assemblée
ainsi qu'à la Commission compétente la
protestation ci-jointes.

J'ai été candidat du Parti Radical Socialiste
aux dernières élections sénatoriales dans le
département des Hautes Alpes

Un de mes concurrents, Monsieur Maurice de
Rothschild s'est livré au cours de sa campagne
à une série de manœuvres de l'ogalbas qui ont faussé
le résultat de scrutin

Lequel j'abord un candidat Monsieur Guinaud
est apparu au 2^e tour et a disparu dans des conditions
assez singulières

1877. D'autre part, et, c'est surtout sur ce point que
j'élève ma protestation, Monsieur de Rothschild a
proposé directement ou fait proposer par des tiers, aux
Membres Sénatoriens des sommes d'argent pour les
inciter à voter pour lui

Je tiens à la disposition du Sénat tous documents
probants sur ce point, documents que je lui
communiquerai sur sa simple demande

Je pourrai d'autre part lui indiquer les noms
d'un certain nombre de personnes qui sont prêtes à
confirmer ces faits puisqu'elles ont été elles mêmes
l'objet de propositions de cette nature

Veuillez agréer, Monsieur le Président,

l'assurance de ma très haute considération

Joubert

X B

M^r: Roux Maire de Ribécourt
a écrit: M. Fetsche, député,
g^r de compléter la somme remise
par M. de Koltz pour la Commune.

M^r: Chabrand, arabeviste:
arrivés, prétend avoir vu
M. de Koltz, remettre de l'argent au
Maire, pendant la période électorale

M^r: Samarin, consulte l'arrêté
de recensement de l'argent

à attendre

- Guimond - écrites - Vandenberghe
- faubert - Poblet, Richard Bolinier
- pour - manuscrits de Gap

Comité municipal
de Gap

diminution de l'usage.

M. Cuvier a vu
de M. de R. la suite
de l'usage de D. S.

de M. L. L. (S)
pour l'usage de M. de R.
et de M. de R.

HAUTES ALPES

GAP

Les élections sénatoriales

La journée électorale s'est déroulée dans le calme



Une vue de la rue de la Charité où se trouvait l'entrée de la salle du bureau de vote. (Photos P. M.)

Aucun incident n'a marqué cette journée électorale qui s'est déroulée dans le calme le plus complet.

Toute l'activité de Gap était concentrée sur la place Grenette, la rue de la Charité et la place de Verdun, autour de la salle des assises où se tenait le bureau de vote pour les élections sénatoriales.

Ce bureau était présidé par M. Le Gay, président du Tribunal civil, assisté de MM. Philippon Antoine, maire d'Aguiille ; Oddou Joseph, maire de Montbriès ; Bourcier Jean, délégué d'Albrant ; Lebard Paul, conseiller d'arrondissement du canton de La Grave.

M. Vallon, maire de Saint-Laurent-du-Croix, remplissait les fonctions de

en commentant de façons diverses, les résultats de cette journée.

Le soir venu, Gap a retrouvé sa vie normale avec peut-être moins de mouvement que d'habitude, beaucoup de personnes étant restées chez elles à écouter autour d'un poste le résultat des élections dans les autres départements de la France.

M. TOY-RIONT explique-vous !

Nous nous sommes peut-être réjouis trop tôt, dès le résultat connu du 1er tour, du succès de M. Toy-Riont, que nous avons soutenu et qui représente les idées que nous défendons non pas seulement du bout des lèvres, mais de tout notre cœur et en y engageant tout ce qui compte pour nous.

Ce qui s'est passé à Gap, au deuxième tour de scrutin, mérite d'être connu de tous. Restaient en présence M. de Rothschild et M. Joubert, radical-socialiste.

Quelques amis de M. Grimaud, ancien député, estimèrent alors que celui-ci pouvait efficacement jouer son rôle dans la partie. Ils ne se trompaient pas puisque au bout de vingt minutes de scrutin, 51 bulletins s'étaient déjà portés sur cette candidature nouvelle.

Mais à cet instant, M. Toy-Riont est intervenu avec fougue auprès des amis de M. Grimaud et le seul résultat de cette intervention est celui-ci : M. Grimaud renonçait sur-le-champ à sa candidature.

Ainsi, à la clôture du deuxième tour de scrutin, M. de Rothschild sortait vainqueur avec 173 voix.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour voir qu'il suffisait de déplacer 5 voix pour mettre le baron en échec, sans compter qu'une solution satisfaisante au 3^e tour pouvait aboutir à l'élection de M. Grimaud ou de M. Joubert.

Ne pouvait-on prétendre et espérer que la candidature Grimaud ait toutes chances de jouer le premier rôle et aspirer au second ?

Apparemment, c'est l'intervention vigoureuse de M. Toy-Riont qui l'en a empêché.

Nous avons le droit de demander à M. Toy-Riont de s'expliquer PUBLIQUEMENT sur son attitude et sur les motifs qui l'ont guidé.

Qu'il ne doute pas que derrière nous, nombre de ses amis et de ses électeurs sont impatients de l'entendre.

MERVEILLES DU LAUS

M. Pierre Médan, agrégé et docteur ès-lettres, dont on sait le brillant et savant enseignement, si vivant, au Lycée Mignet et à la Faculté des lettres d'Aix, a lu à l'Académie d'Aix, un grand poème dont il est l'auteur, consacré à la pastourelle Benoîte Rencurel. Chez Gabalda, M. Pierre Médan publie Nos raisons de croire aux merveilles du Laus. C'est un livre bien haut-alpin. Il annonce d'autres travaux consacrés à la pastourelle gavote. M. Pierre Médan n'anticipe pas, et Mgr de Gap lui en fait compliment, sur le jugement de l'Eglise dans la cause de Sœur Benoîte. Avec une méthode d'universitaire ordonné, M. Pierre Médan examine tour à tour, les preuves extérieures, tradition écrite, tradition orale, les preuves de

gement. Le huitième jour, toute désolée et en larmes, elle alla se confesser au Père Blanchard, missionnaire du Laus, mort en 1887, âgé de 84 ans, se plaignant de n'être pas exaucée. Le Père lui répondit qu'elle n'avait pas assez de foi et lui conseilla de boire de l'huile de la lampe du sanctuaire et de bien prier Sœur Benoîte. Elle vint alors à la maison nous raconter ce qui s'était passé. Elle m'engagea à l'accompagner. Nous primes un verre, y mimes un peu d'eau et nous rendîmes à l'église. Après avoir répandu quelques gouttes d'huile de la lampe dans le verre.

Tous se prosternent à genoux, prient. La jeune fille boit le verre et est guérie. Elle revint douze ans, en gratitude pèlerine. L'agent extérieur a son im-

lettre de l'entrepreneur, qui répondit d'Embrun, le 9 avril 1857, à une demande de renseignements sur cet accident :

« Il est vrai qu'un de mes ouvriers, le sieur Martin, d'Embrun, âgé à cette époque de 21 ans, travaillant au Laus, pour la construction du clocher, est tombé de l'étagage des cloches sur le toit de l'église... »

Et les odeurs ! On lit dans le Bulletin de Notre-Dame-du-Laus, juillet 1934 : « Trois prêtres sont venus » :

« Pour exprimer ce qu'ils ont éprouvé, tous trois se servent de termes presque identiques à ceux qu'employait, en 1857, M. l'abbé Sevez, curé de Bellecombe, en Savoie, qui, ayant été favorisé comme eux, écrivait aux missionnaires : « Je ne saurais à quoi comparer ces bonnes odeurs ; c'est comme le parfum d'un bouquet de jasmin et d'orange, avec cette différence que ces senteurs terrestres n'affectent que l'odorat, tandis que les parfums de Notre-Dame-du-Laus pénètrent l'âme dans la béatitude et la ravissent. »

Nous allons trouver un terme dialectal alpin : On sait que Benoîte parlait gavote. Elle parle des Angelous, de ses Ourihos. M. Pierre Médan évoque les prophéties historiques :

« Le règne de Louis XIV traversa une période très critique de 1685, date où commença à se former la ligue d'Augustin, à 1712, date de la victoire de Villars, à Denain, qui sauva la France. »

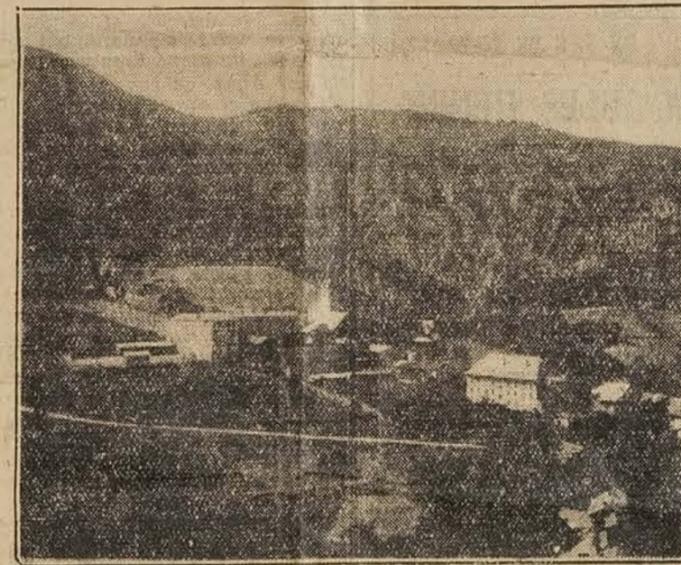
« Or, la lecture des manuscrits du Laus étonne l'historien par la concordance entre les révélations faites à Benoîte par la Vierge ou par les anges au nom de Marie, et les événements historiques les plus importants, pendant la période 1631 à 1709. »

« En 1687, « la Mère de Dieu avertit Benoîte afin qu'elle dit aux prêtres de prendre ce qu'ils avaient de plus précieux et de le porter à Gap » (p. 283). L'orage, en effet, commençait à se former sur les Alpes, trois ans plus tard, le duc de Savoie envahissait le Dauphiné et, en 1692, « emparait d'Embrun et de Gap ; ses troupes pillaient le Laus, et au dire de la Vierge elle-même, « esbrouaient » (mot pittoresque transcrit du provençal pour : endommagement) l'autel de marbre du sanctuaire. »

Dans les « Pastorales » de Basse-Provence, l'ange parle en français, mais dans le « Mystère de Saint-Eustache », au Briançonnais, l'ange parle provençal. Il dit, en 1708, que les gens auront prouvé, M. Pierre Médan a raison de qualifier Benoîte de petite paysanne gavote. C'est la vérité.

Puisse le travail de M. Médan reconduire au Laus les foules de naïgère. Sans doute les pèlerins sont nombreux, et M. van Gennep a eu bien tort d'écrire que ce pèlerinage se perdait. Mais Pierre Médan a bien raison quand il écrit :

« Pourquoi y a-t-il une si notable disproportion entre l'éclat et le nombre des faveurs divines et l'obscurité du pèlerinage ? Oui, pourquoi ? Le Bon Dieu fait donner les cloches. Pierre Médan aura été un bon campanier du rocher de Notre-Dame des Hauts-Alpins. »



NOTRE-DAME DU LAUS

faits, les prophéties historiques, puis, donne des arguments psychologiques et nous confie enfin un essai judicieux de critique sur trois points de la vie de la vénérable Benoîte, Benoîte et le secret des consciences, Benoîte et le démon, Benoîte au Paradis. Le poète se retrouve dans la conclusion et l'évocation du grand paysage du Laus que déjà Malaval avait chanté en vers au XVII^e siècle, bien qu'il fut aveugle.

Tous ces chapitres ont leur attrait. Mais celui des preuves extérieures est bien attachant. Voyez ce miracle du temps de la II^e République. Ce n'est pas si loin que les anciens n'en aient tradition orale. M. Pierre Médan écrit :

« Un témoin du Laus, au cours du procès Apostolique de 1891, un miracle datant de 1848 : « Une jeune fille âgée d'environ 25 ans, de Mans (Isère) avoyait constamment comme un petit

portance, l'huile de la lampe. La Vierge en avait parlé. »

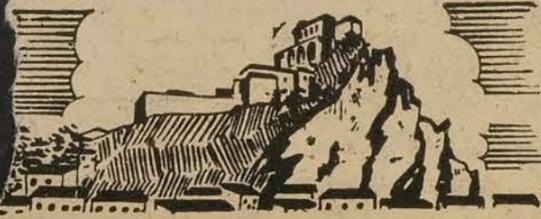
La Vierge du Laus est généreuse. Elle a même guéri un Embrunais, et Dieu sait si les Embrunais, depuis que les fœules ont quitté le chemin du pèlerinage du Real pour celui du Laus, regardent avec circonspection le Laus !

Nous lisons sous la plume de Pierre Médan :

« Un jeune homme d'Embrun, nommé Bernard Besson, entrepreneur à Gap, est tombé du haut de l'étagage des cloches, sur le toit de l'église, sans ressentir aucun mal, ni égratignure extérieure, ni secousse intérieure. Il s'est trouvé assis sur le toit ; les ardoises et les planches ayant fléchi sous lui ont préparé un siège. Il est remonté à l'instant même au clocher et a continué son travail. »

Ces deux faits avaient eu pour té-

moins, les pèlerins, qui en



BASSES ALPES



DIGNE

Fédération générale des retraités

(Section des Basses-Alpes)

On nous communique
Le congrès annuel des retraités civils et militaires, départementaux et communaux, services publics et concédés se tiendra au théâtre municipal de Digne, le 30 octobre, à 14 heures, sous la présidence d'honneur de M. le maire, qui prononcera une allocution et souhaitera la bienvenue aux congressistes bas-alpins.

Les membres du bureau sont convoqués au Café de France (salle réservée) le matin, à 10 heures, pour arrêter les derniers préparatifs de la réunion.

Le congrès national siégeant à Paris les 4 et 5 novembre, aura à discuter l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral et financier de la section ; 2. Rapport moral de la Fédération publié dans la « Tribune » du 5 octobre ; 3. Cotisations fédérales ; 4. Modifications des statuts ; 5. Questions juridiques des retraités. Lecture de la correspondance échangée avec les parlementaires ; 6. Revendications immédiates à faire aboutir dans la prochaine loi des finances ; 7. Veuves des retraités militaires proportionnels, veuves privées par l'article 68 ; 8. Action à mener en faveur des retraités départementaux et communaux (Tribune du 24 septembre), rapporteur, Hermitte, ancien chef de division ; 9. Revendications des cheminots. Rapporteur Pons, secrétaire des cheminots ; 10. Elections des commissions exécutives départementale et nationale ; 11. Désignation d'un délégué au congrès national de Paris. Les camarades désirant cette délégation sont priés d'en aviser d'urgence le secrétaire à Digne. (Les frais de chemin de fer seuls seront remboursés) ; 12. Questions diverses.

L'ouverture du congrès aura lieu à 14 heures précises, pour permettre aux camarades des localités éloignées de profiter de l'autorail de 16 heures (direction Nice) et du train de 17 h. 35 (direction Marseille et Sisteron). Les voitures pourront stationner devant le théâtre municipal.

Camarades retraités, dames et veuves, venez nombreux assister à cette assemblée où vous aurez à prendre des décisions importantes. Les isolés ou appartenant à d'autres groupes sont cordialement invités.

ARRONDISSEMENT DE DIGNE

CASTELLET-LES-SAUSSES - Fête

Ephémérides bas-alpines

Le 24 octobre 1655

Pierre Gassendi, la gloire de nos Alpes, meurt à Paris, à 64 ans.

Le 24 octobre 1736

Jean-Pierre de Berluç, fondateur de la Maison de charité de Forcalquier, est exilé par lettre de cachet, pour cause de jansénisme.

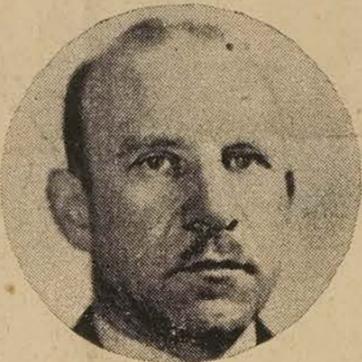
UN FILS DE RIEZ

M. JULES HENRY

C'est avec un très vif plaisir que l'on a appris, à Riez, l'élevation de notre éminent concitoyen, M. Jules Henry au titre d'ambassadeur de France.

Le nouvel ambassadeur à Barcelone, est né le 9 mai 1888. Licencié en droit, diplômé de l'Ecole des sciences politiques, il entra dans l'administration diplomatique en 1909.

Attaché d'ambassade à Washington en



M. Jules Henry, ancien conseiller de l'ambassade de France à Washington, qui vient d'être nommé ambassadeur de France à Barcelone.

(Photo France-Presse)

1913, il a fait toute sa carrière aux Etats-Unis.

Après le départ de M. Bonnet, il assurera l'intérim de l'ambassade de France jusqu'au jour où il rentrera en France pour prendre la direction du cabinet du ministre des affaires étrangères. M. Jules Henry est officier de la Légion d'honneur.

M. Jules Henry, fils d'un Riezien dont le souvenir demeure, a passé son enfance et sa jeunesse dans notre cité. Nous l'avons connu à son

Les élections sénatoriales

Au scrutin d'hier, ont été réélus :
MM. André Honorat et Pierre de Courtois

Le Petit Marseillais qui avait recommandé à ses amis, de voter contre les candidats marxistes, ne peut qu'enregistrer avec satisfaction les résultats des élections sénatoriales dans ce département.

Nous nous réjouissons sans réserve de l'élection nouvelle de M. André Honorat, doyen d'élection des Basses-Alpes. Les délégués sénatoriaux ne s'y sont pas trompés qui ont voulu permettre au grand Français, honneur de nos Alpes, de continuer sa haute tâche, si nécessaire à la nation. Autant que l'élu éminent qui nous honore, nous féliciterons ses électeurs fidèles et les nouveaux, car parmi les délégués se trouvaient des nouveaux qui auraient pu avoir autres méthodes. Le bon sens alpin, la sagesse paysanne ont prévalu sur toutes inclinations. Une fois encore, le nom vénéré d'André Honorat est sorti vainqueur et sans aucune compromission des urnes. On en est fier. Le nom de notre sénateur est connu du grand public, et bien loin de nos frontières. Le renom sacré de la patrie qu'il a promené à travers le monde, lui a valu des amitiés dans les continents. Ce soir, les Basses-Alpes sont unies à son nom dans la satisfaction que tous les amis de la France auront dans les pays



M. André Honorat

étrangers, en apprenant le nouveau succès du Français illustre, bon messager de la pensée française.

Quant à M. Pierre de Courtois, il a bénéficié de la volonté de barrer la route aux candidats marxistes. L'essentiel pour nos amis était d'arrêter le mouvement du marxisme. Cela est fait et a son importance. N'était-ce point l'essentiel ?

M. André Honorat a été réélu par 239 voix. Il en avait eu 216 en 1929. Majorité accrue.

M. Pierre de Courtois qui avait eu en 1929, 231 voix, a eu cette fois 302 voix.

M. Charles Baron qui avait eu en 1929, 129 voix, en a eu 95.

M. le docteur Louis Gardiol qui n'était pas candidat en 1929, a eu hier 128 voix.

M. Perchot, ex-sénateur, avait été battu en 1929 avec 123 voix.

Les résultats du scrutin

Basses-Alpes

DEUX SIEGES

Inscrits : 411.
Votants : 410.
Nuls : 2.
Suffrages exprimés : 408.
Majorité absolue : 205.
Ont obtenu :

MM. de Courtois, S.S. R-S 302 voix élu
André Honorat S.S., anc min. R. G. 239 voix élu
Gardiol, dép. S.F.I.O. 128 voix
Charles Baron, dép. S.F.I.O. 95 voix
Divers 52 voix

En 1929, les résultats avaient été les suivants :

MM. HONORAT, S.S.U.R. 216 voix élu
DE COURTOIS, R. G. 231 voix élu
Perchot, S.S. Rad. 113 voix
Baron, député S.F.I.O. 129 voix

LA VOIX ROMAINE, VERS RIEZ

Le mois passé, le musée de Riez a reçu la visite de M. Jean Barles, directeur des « Archives de Trans » ; de M. Guillaume Barles, avocat au barreau de Draguignan et de M. Paul Sarraut, agrégé d'histoire, professeur au lycée d'Amiens, inspecteur honoraire des P.T.T., officier de la Légion d'honneur, ami des lettres et du passé ; M. Jean Barles consacre les loisirs de sa retraite à l'histoire de son pays. Ayant étudié les vestiges gallo-romains du Var, il a été intéressé par la voie romaine reliant le « Forum Voconii » à notre belle ville romaine de Riez. Il nous promet un travail important. Nous l'analyserons quand il aura paru. Nous nous contenterons aujourd'hui de reproduire une récente étude de M. Jean Barles, parue dans le plus récent fascicule des « Archives de Trans-en-Provence ».

M. Jean Barles nous dit « 1. points que nous nous proposons de particulièrement élucider, sont les suivants : 1° Pourquoi, quand et comment le tronçon de voie Riez abords de la Nartuby, a-t-il été établi ?

2° A quelle utilité a répondu le changement de direction de cette voie à partir des abords de la Nartuby, et son inclinaison, d'abord dans la direction du Midi, et puis, dans celle du Sud-Ouest.

3° Quid de la carte de Peutinger ? N'est-ce pas la représentation d'un état de choses passager ? Les fautes dont elle fourmille ne sont-elles pas la preuve qu'il s'agit d'une copie de copies successives ?

Il nous faut examiner particulièrement l'expédition romaine de 125 av. J.-C. et la fondation de la ville d'Aix qui a suivi. Cette fondation est-elle bien, comme on le dit, de l'année 124 ?

Le tronçon Riez-abords de la Nartuby ne serait-il pas l'amorce d'une voie dirigée vers l'Italie, tracée avant la réfection de la voie Héracléenne que les Romains réalisèrent après la fondation d'Aix ? Cette fondation ne fut-elle pas provoquée, en partie tout au moins, par la position du lieu sur la voie Héracléenne ?

Comment concilier la traditionnelle alliance de Marseille et de Rome, et le respect précédemment manifesté par les Romains pour la zone d'influence commerciale de Marseille, avec une expédition qui constituait en fait une réduction du pays ligure sous la puissance romaine ?

A quel moment la tache de dissidence révélée par l'inscription de la Turbie a-t-elle pris naissance ? A quel moment le système fortifié Les Arcs - Saint-Hermentaire - Trans a-t-il pu être établi ?

Le deuxième tronçon de la voie (abords de la Nartuby-Forum Voconii) n'aurait-il pas été, dans sa première partie (directeur Nord-Sud) un chemin de rocade sur le flanc du Sud-Est de la tache de dissidence ; et, dans sa seconde partie (direction Nord-Sud-Ouest), une voie d'approvisionnement du front établi le long de ladite tache.

cement de la campagne portant ce nom, soit à quelques centaines de mètres plus à l'est, en s'éloignant du Cannet ; 2° Que la station de Matavo était à Cabasse ou dans les abords immédiats de ce lieu ;

3° Que la portion de voie établie entre les deux stations obliquait vers le Nord-Est, à partir de la station de Forum Voconii, et qu'elle ne passait pas par le point que marque la ville actuelle du Luc.

Nous sommes aussi conduits à penser que le tronçon Riez-Abords de la Nartuby est ce qui reste d'une voie créée, avant que les Romains ne s'établissent à Aix et ne procédassent à la réfection de la voie Héracléenne. L'établissement romain de Riez présente une importance difficilement compatible avec l'année ou les deux années qui précèdent l'entrée des Romains dans cette campagne et la fondation d'Aix. Il y a lieu de penser qu'avant la campagne de 125, les Romains y étaient parvenus, s'y étaient établis et en avaient fait la base de leur expédition et de conquête en direction de Fréjus.

Il y a lieu de revoir d'une façon très attentive ce qui a pu se passer dans la région au cours du II^e siècle avant J.-C., et de situer exactement dans le temps les événements auxquels se rapportent les fastes consulaires relatifs aux victoires de Cn. Domitius Ahenobarbus, sur les Saliens ; de Q. Fabius Maximus et de Cn. Domitius Ahenobarbus, sur les Allobroges et les Arvernes. Bien entendu, les dates des fastes consulaires peuvent être de un an ou deux ans postérieur aux événements.

M. Jean Barles estime que c'est dans l'histoire des années précédant 124, qu'on trouvera des éléments de détermination de la création de la voie partant de Riez. Riez suivant M. Barles est plus ancienne que Aix, en ce qui concerne l'établissement romain. Après la fondation d'Aix, Riez a continué à jouer un rôle important.

Par ailleurs, M. Jean Barles ouvre une parenthèse sur les antiquités de Riez. Il revient à la plaquette de Hayaux du Taillay, parue à Tours : « Nouvelle lecture de la table de Peutinger, en ce qui concerne la route de Reis Apollinaris (Riez) à Forum Coconii ou plus exactement à Forum Julii. »

Les cartes de cet ouvrage ont été détachées, encadrées par le père Segond, et placées naguère au musée de Riez.

Hayaux du Taillay a observé que le nom ancien de Riez n'est pas exactement connu. Pline, livre III, chapitre 4, l'appelle Alebeciorum Apollinarium ou Alebece Reiorum Apollinarium, suivant les éditions, alors qu'on trouve, Col. Apollinare Reiorum sur une inscription de Nîmes, Reiorum Apollinar, sur une inscription d'Avignon, Apollinar Reior sur une inscription citée par Henry (Henry était rédacteur à la préfecture des Basses-Alpes. Ce fut un ami de Mérimée. Nous en avons parlé lors des fêtes Mérimée).

SÉNAT

mais a venir

ses amis opposent que il soit
candidat.

Dans la famille le résultat

Autres faits.

Difficile obtenir preuves.
Possible obtenir témoignages.

Liste Patsche renvoi aux
B bureaux

argent

le migrant

Protestation Jubert
A

- Affaire Gelado

C. d'as de gap =

incidents

Protestation d'Artois

largesse R....
avec frais de l'Etat ?

H. P. en 1927 a déposé
plainte chez les chefs
Carter R.

Enquête faite par théodore
Sullivan :

on a Milleris à New-Brunswick
au police en Nouvelle -

Milleris vend

à Mr. L...
habitant
de Québec

Qualité du produit - Guillette

Prix d'une bonne pour
une paire de chaussures

mais sur l'écriture
actuelle. non.

Dans les H. P.

ambiguëment pour
les algues : deux fois

provis de crochets

lactes en plusieurs

inscriptions

provis de crochets

provis de crochets

Si libris

provis de crochets
à voir.

SÉNAT

166

Yardé'

24 2 39

Entrée M. Puyhal
suit à la lettre.

M. Legue. par. Enver

Fait-germain - fait
nouveau?

Passe-R... invalides à la che
de D -

Campagne contre Puyhal & ses
pour Rotherbe W. en lettres G
H (Held)

Caus. de son échec

Faits de corruption

certains.

fait prisonnier pour avoir abusé
l'opinion.

retenu = manœuvre ?

Y a-t-il manœuvre ?

oui: ^{propres} quelques-uns
de T. B.

Ex. Helène P. S. F.

de Van der Boven a
deixat' benenon .

He a affirmat' que
j'ama' i' u' soait' ch'
caud' dat. . .

a' il ga des se'nois
off'ant' la m'chaire -

Parguesi caud' d'at'na' g'ina?

Non Greas caud' d'at'na'

de t'as, les part'is -

pas de pot'et'ique
prop'ete'
sol'ub'ite'

T.R. illes - Rulli
a' d'ici

uturo, unio de tti
hain gros
caute R -

D'ici Pets des, d'icubi
gros upressi.

de est colle tar ginn.

Pas am politique de Peytral.

Requid arguent protestation

Don pas utro normal
hain manu pas
uniquent pas R -

SÉNAT

Faits nouveaux

3 faits nouveaux

Merlatto

(comme ça Joubert)

Roux Maun & Ribeyrol

Sarrasin

note Pétrole



HAUTES ALPES



GAP

UNE SIMPLE QUESTION A M. LE DÉPUTÉ-MAIRE

Quand le Conseil municipal se préoccupera-t-il de donner de l'eau à Gap ?

Mercredi, relatant le petit incendie survenu dans la soirée de mardi et qui a eu pour, entre autre, résultat de souligner une fois de plus le manque d'eau à Gap, nous écrivions que dans certains quartiers de la ville l'eau était coupée le soir, de 9 heures à 7 heures du matin et cela depuis des mois.

Aujourd'hui la situation s'aggrave puisque dans ce même quartier l'eau a manqué aux environs de midi et non pas, cette fois-ci, parce qu'elle a été coupée, mais simplement parce que la pression est insuffisante.

Un très grave problème résulte de cette situation qui paraît cependant laisser assez indifférents les « restants » du Conseil municipal. En dehors même de l'angoissante question qui se poserait en cas d'incendie, il y en a une qui se pose dès maintenant et pour tous les jours à venir : c'est celle des besoins de la consommation courante.

Depuis quelques jours un soleil resplendissant fait croire à un nouvel été, « l'été de la Saint-Martin ». Si ce temps se prolonge jusqu'aux premiè-

res neiges, ce qui n'a rien d'improbable, comment seront alimentées les maigres sources dont Gap ne peut plus se contenter.

Quelle solution envisage M. le député-maire ? Il serait temps d'y répondre car le manque d'eau à Gap n'est pas une constatation nouvelle, sur une gestion municipale dont le moins qu'on puisse dire, est qu'elle est par trop onéreuse pour les contribuables, c'est au contraire une très vieille question.

On borde à l'heure actuelle l'avenue de Provence, depuis la sortie de Gap jusqu'au terrain de manœuvre, de splendides trottoirs ; c'est très joli, mais ce n'est là qu'un embellissement et non une nécessité.

Or l'eau est de première nécessité et il eût été préférable de dépenser mais « judicieusement » cette fois-ci les sommes consacrées à cet embellissement à une recherche sérieusement de cet élément indispensable.

Non, « l'eau » n'est pas une question nouvelle à Gap, c'est une parmi tant d'autres dont il faudra un jour prochain rendre compte.

A TRAVERS GAP

Canal de Gap. — Les propriétaires arrosants qui ont des mutations à faire établir, sont instamment priés de bien vouloir les faire connaître au bureau du canal, avant le 31 décembre 1938.

Stade Gapençais (section de boxe). — Entraînement, aujourd'hui samedi, au gymnase municipal à 18 heures.
Bibliothèque des anciennes élèves de l'E.P.S. — La bibliothèque des anciennes élèves de l'E.P.S. est ouverte tous les jours de 10 heures à 12 heures.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTES-ALPES a tenu, hier, sa deuxième séance publique

Gap, 4 novembre. — Après 24 heures consacrées aux travaux des commissions, le Conseil général a tenu parole et à 16 h. précises, le président Pellevoizin, assisté de M. Allemand, secrétaire, ouvrait la séance. M. Héreude, préfet des Hautes-Alpes, étant souffrant, s'était excusé et remplacé par M. Hamonic, secrétaire général.

Rapport de la commission d'agriculture :
Après rapports des conseillers tous présents aujourd'hui, une adoption du procès-verbal de la dernière séance, lue par le secrétaire, le président donne la parole à M. Richier, rapporteur de la commission d'agriculture.

Ce rapport conclut :
A l'accord de la garantie du département pour l'établissement du contrat de prêt à passer entre la coopérative des blés et la caisse nationale des crédits agricoles ;

A maintenir pour une nouvelle période de cinq ans les réserves de pêches actuelles, mais à demander à M. le conservateur des Eaux et Forêts de prévoir un projet pour d'autres emplacements ;

A accorder une subvention de 31.60 % soit 36.213 fr. pour les travaux d'électrification à la commune de Saint-Apollinaire ;

A voter le crédit de 40.000 fr. pour la création de la bergerie d'élite de la race de Savournon et d'un crédit de 6.500 francs réservé pour les dépenses de premier établissement.

A la désignation de M. Tourrés comme délégué à la conférence régionale des usagers des P.T.T. ;

A la désignation d'une Commission composée de MM. de Bardonnèche, Richier et Muret, en vue de l'établissement d'un rapport sur la création d'une Chambre départementale des métiers ;

D'accorder une subvention de 6.000 fr. à la Fédération des sociétés de pêches et de piscicultures du département en vue du repeuplement des rivières en truites ;

A la désignation de divers membres de l'Assemblée, au sein de certaines Commissions, tels que MM. Pelloux, Chastel et Tréphemus, à la Commission départementale du travail ; MM. Michat-Pellissier et Provensal à la Commission des sites et monuments ; M. Petsch à l'Office du tourisme départemental en remplacement du docteur Petit, décédé.

A la désignation d'une délégation composée de MM. Toy-Rion, Tourrés, et Muret, pour assister à la séance de la sous-préfecture de Briançon à la place du poste d'expéditionnaire, et de créer un poste de rédacteur auxiliaire, mais cette dernière création après avis du Conseil général, est réservée ;

D'accorder une subvention de 20.000 francs à l'Office départemental du tourisme des Hautes-Alpes, dont 10.000 francs à titre d'indemnité pour participer aux frais de son film, « 300 jours au soleil » ;

De voter une dépense de 1.102 fr. 50 pour frais de transport et emballage du buste de Vauban offert au Conseil général ;

D'accorder 1.100 francs en remboursement de frais de transport d'un don de poterie effectué au musée de Gap, par M. Vernet ;

De voter un chiffre de 3.000 francs pour la délivrance d'un legs fait par le marquis de La Maselière, d'Embrun, au Musée de Gap. Le vote de ce chiffre amène une interminable discussion. Toute l'histoire de ce legs est de nouveau évoquée devant l'Assemblée et durant plus d'une heure, de nombreux débats qui se terminent par un vote renvoyant devant la Commission du contentieux, la décision de l'acceptation ou de rejet du legs ;

D'accorder une subvention de 290 francs à l'Association syndicale des chemins de l'Adrech à Veynes.

D'accorder la garantie du département pour les emprunts contractés par les communes de Saint-Etienne-le-Laus, Aspres et La Bâtie-Vieille. Le rapporteur profite de cette question pour proposer au Conseil général que désormais la Commission départementale soit autorisée à accorder la garantie du département dans les demandes d'emprunt formulées par les communes, afin que celles-ci ne soient pas retardées dans l'exécution de leurs travaux en attendant une réunion du Conseil général ; ceci entraînerait un vote portant le nombre de centimes de 2 à 5.

Après une très longue discussion assez vive parfois, sur cette question importante qui peut être lourde de conséquences, il est décidé de voter ces centimes supplémentaires sous réserve que la Commission départementale, lorsqu'elle aura donné la garantie du département, devra la justifier devant le Conseil général, qui aura un droit d'appel.

M. Petsch en ayant terminé avec son rapport, l'ensemble de celui-ci est mis aux voix et adopté.

Les différentes autres commissions n'ayant pas achevé l'élaboration de tous leurs rapports, la séance est levée à 20 heures.

Prochaine séance publique aujourd'hui samedi, à 9 heures 30.

L'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem dans les Hautes-Alpes

Commanderie d'Embrun

Les documents manquent pour préciser quand et comment fut fondée la commanderie d'Embrun. Le plus ancien que l'on ait découvert est une quittance donnée le 4 des kalendes de mai (28 avril) 1247, par Falcon, précepteur d'Embrun et de Suze, à Athanippe de

dès 1234 aux Templiers (1) et qui porte maintenant encore le nom de Temple et de Champ-Chevalier.

La commanderie d'Embrun, à partir de 1316, fut unie en fait à celle de Gap, en ce sens que le même commandeur les possédait presque toujours toutes

Toujours les élections sénatoriales

Notre excellent confrère gapençais, Les Alpes Républicaines, a publié, à propos des élections sénatoriales, la lettre parue ici même que nous avait adressée M. le sénateur Toy-Rion. Mais notre confrère « cru devoir accompagner cette publication de commentaires d'après lesquels, « sur la foi de renseignements émanant de correspondants mal informés », nous avions formulé « des appréciations erronées » et nous avions commis « une erreur d'interprétation ».

Ceci nous étonne quelque peu, surtout de la part d'un confrère habituellement mieux renseigné.

Bornons-nous, en réponse, à publier ci-après le texte de la lettre qu'un groupe « des amis imprudents de M. Grimaud » vient d'adresser à M. Toy-Rion :

Monsieur le sénateur,
Vous voudrez bien permettre à ceux que dans votre article vous appelez « les amis imprudents de M. Grimaud », de rectifier quelques points à notre avis capitaux.

Si l'initiative de la candidature de M. Grimaud a, en effet, été prise par nous, elle a été pleinement approuvée par le candidat, et vingt personnes parfaitement honorables de Gap sont prêtes à l'affirmer.

Quant à l'échec immérité, à « l'abattoir », comme vous l'avez dit ou, selon nous, nous mentionnons M. Grimaud, notre avis confirmé par les faits diffère légèrement du vôtre.

M. Grimaud était, avant l'élection, entièrement d'accord avec nous pour éliminer M. de Rothschild et assurer votre élection au premier tour. C'est pour défendre ses idées qui étaient les nôtres et, dans son esprit comme dans le nôtre, il s'agissait d'abord de faire obstacle à M. de Rothschild avant de songer à accéder au Sénat.

Dans ces conditions, un échec même cuisant était glorieux, car, à notre avis, il est plus grand d'échouer en défendant ses idées que de triompher en les abandonnant.

Les faits ont, d'ailleurs, confirmé que notre façon de voir était la bonne. Quant, malgré votre promesse de neutralité, à la suite de notre neutralité, à la suite de votre neutralisante interven-

tion, M. Grimaud retira sa candidature dix-sept minutes après l'ouverture du scrutin, un tiers à peine des délégués avaient voté, et parmi eux très peu parmi des Champsaurins. Or, en dix-sept minutes, cinquante et une voix s'étaient portées sur notre candidat.

Qu'il persévérât, et c'était alors l'écrasante victoire et de l'homme et des idées.

Au lieu de l'échec immérité, c'était pour celui qui avait eu le courage de ses idées, le poste d'honneur auquel il avait droit.

« Votre intervention certainement bien intentionnée », mais, à notre avis, imprudente, a été la pelure d'orange qui, dans son ascension au Capitole, l'a précipité du haut de la Roche Tarpéienne.

Parcourez aujourd'hui le pays et écoutez comment on explique et on commente son geste, et vous mesurerez combien, en prétendant l'aider, vous l'avez desservi.

Pour n'avoir pas blanchi sous le harnais politique nous avons conservé le culte de la vérité et de l'honneur, le respect de la parole donnée.

C'est pour cette double raison que nous nous permettons de vous adresser cette simple rectification.

Sur votre demande, une certaine presse a insisté d'une façon trop voyante sur la non-candidature de M. Grimaud.

Il est bon que chacun prenne ses responsabilités.

Pour nous, nous prenons celle d'avoir décidé M. Grimaud, conscients, en ce faisant d'avoir défendu utilement les intérêts de la cause nationale et ceux d'un candidat dont la situation d'avenir devait être préservée.

Pour terminer, vous voudrez bien nous permettre de vous dire que si vous aviez prévenu vos électeurs de votre entente secrète avec M. de Rothschild, votre élection aurait été fort problématique.

Car n'est-ce pas plutôt, comme vous l'avez dit, pour ne pas laisser poignante dans le dos votre « alter ego », M. de Rothschild, que vous avez longuement insisté pour obtenir le retrait de M. Grimaud plutôt que pour éviter à celui-ci un échec immérité.

Croyez, Monsieur le sénateur, à l'expression de nos sentiments distingués,

Signé : Pour le Groupe
des « Amis imprudents »,
R. VANDERBECQ.

Cette lettre nous dispense, une fois encore, de tout commentaire.

SÉNAT

COMMISSION
DE L'AIR

Le Président

H. ^{ter} Delpe

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(MODÈLE N° 8)

EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOUT 1875, 9 DÉCEMBRE 1884, 29 JUILLET 1913, 31 MARS 1914,
30 DÉCEMBRE 1928 ET 10 AOUT 1929

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le 23 octobre 1938,
à Gap, pour élire 2 sénateurs.

(1) Nom et prénoms du président
du collège. — Président ou vice-pré-
sident ou juge le plus ancien.

L'an mil neuf cent trente huit, le vingt trois du mois d'octobre
nous (1) Le Gay Théodore, Président
du tribunal de première instance de Gap, nous sommes
rendu dans la salle de la Cour d'Assises à Gap
local désigné pour la réunion du collège électoral du département des Hautes
Alpes convoqué en vertu du décret du 1^{er} septembre 1938
à l'effet d'élire deux sénateurs.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures, heure légale, et les électeurs ont
été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les
deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. Philipon Antoine (Maire d'Abriès), né le 27 septembre 1868
M. Bourcier Jean (délégué de la commune d'Aiguilles), né le 18 octobre 1868
M. Oddou Joseph (Maire de Montbrand), né le 20 octobre 1885
M. Lebard Paul (Conseiller d'arrondissement de Talloire), né le 30 décembre 1890

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire, M. Vallon Amable, Maire de
Saint-Laurent du Cros (délégué sénatorial), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur les élections des sénateurs modifiée
par les lois des 9 décembre 1884, 1^{er} février 1898, 31 mars 1914, 30 décembre 1928
et 10 août 1929 ;

2° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'orga-
nisation du Sénat et les élections des sénateurs modifiée et complétée par les lois des
17 décembre 1908, 17 octobre 1919 (art. 9) et 7 juillet 1929 ;

3° Le règlement d'administration publique du 16 juin 1929, modifié par le décret du
24 mai 1934, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement et de séjour allouée
aux électeurs sénatoriaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances ;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé ;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852 ;

6° Le texte de la loi du 29 juillet 1913, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté
du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales modifiée par la loi du 31 mars 1914 ;

7° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale ;

8° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé
en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875 ;

9° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de
l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en *trois* sections de vote, de la manière suivante⁽¹⁾:

1 ^o Section, de la lettre	<i>A</i>	à la lettre	<i>E 112</i>	—	<i>112</i>	électeurs.
2 ^o Section, —	<i>E 113</i>	—	<i>M 224</i>	—	<i>112</i>	—
3 ^o Section, —	<i>M 225</i>	—	<i>Z</i>	—	<i>112</i>	—
4 ^o Section, —		—		—		—
5 ^o Section, —		—		—		—
6 ^o Section, —		—		—		—
7 ^o Section, —		—		—		—
8 ^o Section, —		—		—		—
9 ^o Section, —		—		—		—
10 ^o Section, —		—		—		—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs⁽²⁾ de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Si plusieurs candidats ou plusieurs listes sont en présence, il leur est permis de désigner respectivement les scrutateurs, lesquels doivent être répartis également autant que possible par chaque table de dépouillement. Dans ce cas, les noms des électeurs proposés sont remis au président une heure avant la clôture du scrutin pour que la liste des scrutateurs par section puisse être établie avant le début du dépouillement.

(3) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1 ^o SECTION	{ Président Scrutateurs	M. ⁽³⁾ <i>Louvrès Jean</i>
		M. <i>Chais Joseph</i>
2 ^o SECTION	{ Scrutateurs	M. <i>Arthaud Sauteur</i>
		M. <i>Eyraud Joseph</i>
		M. <i>Sarrasin Jean</i>
		M. <i>Loiseau Paul</i>
3 ^o SECTION	{ Président Scrutateurs	M. <i>Henry Charles</i>
		M. <i>Moutard Xavier</i>
		M. <i>Allemand Joseph</i>
		M. <i>Vanderbecq Raoul</i>
		M. <i>Glazette Emile</i>
4 ^o SECTION	{ Scrutateurs	M. <i>Monge André</i>
		M. <i>Garcin Henri</i>
		M. <i>Allemand Lucien</i>
		M. <i>Blache Lucien</i>
5 ^o SECTION	{ Scrutateurs	M.
		M.

6° SECTION	{	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.
				M.
7° SECTION	{	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.
				M.
8° SECTION	{	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.
				M.
9° SECTION	{	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.
				M.
10° SECTION	{	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.
				M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de *deux*, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin, munie de deux serrures dissemblables, et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin ni enveloppe, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Chacun des électeurs, après avoir fait constater son identité, a pris lui-même une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il s'est rendu isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards et a mis son bulletin sous l'enveloppe ; il a fait ensuite reconnaître au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe; le président l'a reconnu sans toucher l'enveloppe que l'électeur a introduite lui-même dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre⁽¹⁾.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargement qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste ; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté,

(1) La constatation des votes pour les délégués ou les suppléants, les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à onze heures et demie, heure légale.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargement et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté : 1° les enveloppes et 2° les bulletins trouvés sans enveloppe, en comparant le nombre des enveloppes avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^{re} Section.....	112	112	néant	néant	néant
2 ^e Section.....	112	112)))
3 ^e Section.....	111	111)))
4 ^e Section.....					
5 ^e Section.....					
6 ^e Section.....					
7 ^e Section.....					
8 ^e Section.....					
9 ^e Section.....					
10 ^e Section.....					
TOTAUX.....					

Les enveloppes contenues dans chaque boîte ont été ensuite remises aux bureaux de sections qui les avaient reçues; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a extrait le bulletin de chaque enveloppe et l'a passé déplié à un autre scrutateur; celui-ci l'a lu à haute voix. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les enveloppes renfermant des bulletins blancs, les enveloppes sans bulletin, les enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante, les enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître, les enveloppes non réglementaires, les enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur, les enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature, les enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature, ainsi que les enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents dont le total excède celui des sièges à pourvoir n'ont pas été comptées dans le résultat du dépouillement. Elles ont été réservées pour être soumises à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvés dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES complètes dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUÉS A									
					M. Roy. Liont	M. de Bothschild	M. Joubert	M. Pelloux	M. Tafout	M. Rivandol	M.	M. Divers	M.	M.
1 ^{re} Section.....	112	"	112	4	64	53	22	18	23	11		10		
2 ^e Section.....	112	"	112	3	56	52	36	28	14	11		8		
3 ^e Section.....	111	"	111	2	53	55	30	31	17	8		12		
4 ^e Section.....														
5 ^e Section.....														
6 ^e Section.....														
7 ^e Section.....														
8 ^e Section.....														
9 ^e Section.....														
10 ^e Section.....														
TOTAUX.....	335	"	335	9	173	160	88	77	54	30		30		

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins et enveloppes au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins et enveloppes réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits.....	336
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement.....	335
Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes.....	335

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants⁽¹⁾..... 335

A DÉDUIRE : enveloppes renfermant des bulletins blancs ; enveloppes sans bulletin ; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître ; enveloppes non réglementaires ; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur ; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature ; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature ; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents dont le total excède celui des sièges à pourvoir ; enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs⁽²⁾..... 9

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés.....	326
MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾	164

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	EN LETTRES	EN CHIFFRES
M. Roy-Riont Maurice	cent soixante treize	173
M. de Rothschild Maurice	cent soixante	160
M. Joubert François	quatre vingt huit	88
M. Belloué Auguste	soixante dix sept	77
M. Lafont Ernest	cinquante quatre	54
M. Provansal Victor	trente	30
M. Cuisiat Richard	sept	7
M. Pellevoisin Lucien	six	6
M. Muret Auguste	cinq	5
M. Meurier Emile	cinq	5
M. Peytral Victor	trois	3
M. Grimaud Ernest	trois	3
M. Richard	une	1
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....	Enveloppes sans bulletin... cinq Bulletins blancs... deux Enveloppes renfermant plusieurs nous différents dont le total excède celui des sièges à pourvoir... deux	5 2 2

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

Monsieur Roy-Riont Maurice
 ayant obtenu un nombre égal de voix au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

néant.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à quatorze heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de *un* sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à *douze* heures, *quinze minutes*.

Le Président,

[Signature]

Le Secrétaire,

[Signature]

Les Membres du bureau,

[Signatures]

2° TOUR DE SCRUTIN

Le même jour, à quatorze heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾.

(1) Si un ou plusieurs membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à seize heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements,	en moins des émargements.
1 ^{re} Section	111	111	»	»	»
2 ^e Section	111	111	»	»	»
3 ^e Section	111	111	»	»	»
4 ^e Section					
5 ^e Section					
6 ^e Section					
7 ^e Section					
8 ^e Section					
9 ^e Section					
10 ^e Section					
TOTAUX	333	333	»	»	»

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES complètes dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUÉS A									
					M. de Bothschild.	M. Joubert	M. Gimaud	M. Petsche	M. Tréfant	M. Roy-Riont	M. Savansal	M.	M.	M.
1 ^{re} Section	111	111	111	4	53	26	25	1	1	1				
2 ^e Section	111	111	111	1	10	30	1	1	1		1			
3 ^e Section	111	111	111	2	50	38	19	4						
4 ^e Section														
5 ^e Section														
6 ^e Section														
7 ^e Section														
8 ^e Section														
9 ^e Section														
10 ^e Section														
TOTAUX	333	333	333	7	113	92	51	6	2	1	1			

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins et enveloppes réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....	336
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement.....	333
Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes.....	333

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾	333
--	-----

A DÉDUIRE : enveloppes renfermant des bulletins blancs ; enveloppes sans bulletin ; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître ; enveloppes non réglementaires ; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur ; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature ; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature ; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents, dont le total excède celui des sièges à pourvoir ; enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs⁽²⁾.....

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés..... 326

MAJORITÉ ABSOLUE⁽³⁾..... 164

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1) :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	EN LETTRES	EN CHIFFRES
M. de Rothschild Maurice	cent soixante treize	173
M. Joubert François	quatre-vingt douze	92
M. Grimaud Ernest	cinquante et un	51
M. Petsche Maurice	six	6
M. Lafont Ernest	deux	2
M. Boy-Sion Maurice	un	1
M. Provansal Victor	un	1
M.		
M.	Enveloppes sans bulletin... quatre	4
M.	Bulletins blancs... deux	2
Bulletins nuls (2).....	Enveloppe contenant plusieurs noms différents dont le total excède celui des sièges à pourvoir... une	1

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M. de Rothschild Maurice
ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

M. Michard-Pellissier, député des Hautes-Alpes, Conseiller Général du canton de Savines, demande qu'il soit constaté que M. Grimaud Ernest, Conseiller Général du canton de St-Bonnet, pour qui des bulletins de vote imprimés ont été déposés dans la salle de vote par une imprimerie de la ville de Gap, a déclaré publiquement ne pas être candidat à ce deuxième tour de scrutin et a retiré lui-même les bulletins portant ses nom, prénoms et qualités. M. Michard-Pellissier demande aussi qu'une dizaine de bulletins soient saisis pour qu'il puisse en être trouvé l'origine.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à dix-huit heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à *seize* heures, *quarante cinq minutes*.

Le Président,

[Signature]

Le Secrétaire,

[Signature]

Les Membres du bureau,

[Signatures: O. ... , J. ... , Bourcier, ...]

3^e TOUR DE SCRUTIN

Le même jour, à dix-huit heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus ⁽¹⁾.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à vingt heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^{re} Section					
2 ^e Section					
3 ^e Section					
4 ^e Section					
5 ^e Section					
6 ^e Section					
7 ^e Section					
8 ^e Section					
9 ^e Section					
10 ^e Section					
TOTAUX					

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES complètes dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A										
					M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	
1 ^{re} Section.....															
2 ^e Section.....															
3 ^e Section.....															
4 ^e Section.....															
5 ^e Section.....															
6 ^e Section.....															
7 ^e Section.....															
8 ^e Section.....															
9 ^e Section.....															
10 ^e Section.....															
TOTAUX.....															

*Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins
et enveloppes réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits.....
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement.....
 Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes.....

Ont obtenu ⁽¹⁾ :

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	EN LETTRES	EN CHIFFRES
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M ⁽³⁾
 ayant obtenu la pluralité des voix ———— été proclamé sénateur ————

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à 16^h, 45 heures, heure légale, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875 ;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi ;

Sous les n°s 3 à 5, les listes d'émargement en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture ;

Sous les n°s 6 à 11, les feuilles de pointage ;

Sous les n°s 12 à 27, les enveloppes et bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

- Bulletins trouvés sans enveloppe.....
- Enveloppes renfermant des bulletins blancs.....
- Enveloppes sans bulletin.....
- Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante.....
- Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.....
- Enveloppes non réglementaires.....
- Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur.....
- Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature.....
- Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature.....
- Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents dont le total excède celui des sièges à pourvoir.....
- Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs.....

9
H

16

3

Enfin, sous les n°s à les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président,

Les Membres du bureau,

L. Hoff
Le Secrétaire,
Valley

Bourgeois
Phalick
J. Lévesque
Quenou



ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- rages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
<i>Arrondissement de Briançon.</i>					
<i>Canton d'Aiguilles</i>	Abriès	Reynaud Jean Philipon Antoine	accepté accepté	Reynaud Blaise	accepté
	Aiguilles	Bourcier Jean Willan Albert	accepté accepté	Tavernis Alfred	accepté
	Arvioux	Eymard Jean Baptiste Borel Pierre	accepté accepté	Garnier Antoine	accepté
	Château Ville Vieille	Nel Joseph Martinet Jean	accepté accepté	Marcou Barthélémy	accepté
	Molines en Queyras	Roux Jacques Brunet Pierre	accepté accepté	Alberge Pierre	accepté
	Ristolas	Albert Victorien	accepté	Flandin Jacques	accepté
	S ^t Veran	Marron Jean Mathieu Pierre	accepté accepté	Fazy Marius	accepté
	Argentière (L')	Alliéy Pierre Glaizette Georges Taberrot Pierre	accepté accepté accepté	Giraud Marius	accepté
	Selvaux	Holland Pierre Fingilberge Joseph	accepté accepté	Mathéoud Etienne	accepté
	Suy S ^t Vincent	Roux Jacques Domeigne Claude	accepté accepté	Jayme Claude	accepté
<i>Canton de l'Argentière</i>	Roche de Rame (La)	Giraud Teon Massieye Emile	accepté accepté	Queyras Eugène	accepté

Canton d'Aiguilles

Canton de l'Argentière
9-363-1. 15153-1932. [06009]

Canton de d'Argentière (suite)

Canton de Briançon.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St-Martin de Queyrières	Marcellin Pierre	accepté	Disdier Alphonse	accepté	
Falloise	Pons Auguste	accepté	de Bardonnèche Emmanuel	accepté	
Tignesaux (Les)	Morand Jean René	accepté	Albert Téon	accepté	
	Morand Casimir	accepté			
Briançon	Buffaume Jean Marie	accepté	Bérard Antoine	accepté	
	Arvé Fidèle	accepté	Daurelle Téon	accepté	
	Vial Jean Marie	accepté			
	Nortier Charles	accepté			
	Julien Louis	accepté			
	Janel Adrien	accepté			
	Blanc Jules	accepté			
	Bayrou Ferdinand	accepté			
	Daurelle Adrien	accepté			
Cervièrès	Jouve Justin	accepté	Faure Vincent Joseph	accepté	
Montgenèvre	Bès Raymond	accepté	Berle Emile	accepté	
Névache	Chalmas Théophile	accepté	Hallier Henri	accepté	
	Roux Jules	accepté			
Luz St-André	Barnéoud Chapelier Julien	accepté	Ferrus François	accepté	
	Hermitte Julien	accepté			
Luz St-Pierre	Martin Joseph	accepté	Berger Elie	accepté	
	Chancel Joseph	accepté			
Val des Lacs	Faure Ignace Emile	accepté	Hallier Félix	accepté	
Villard St-Sauveur	Franchon Joseph	accepté	Pine Jules	accepté	
	Nicolas Faure Joseph	accepté			
Grave (La)	Liothaud Théophile	accepté	Pionnet Théophile	accepté	
	Jacob Eugène	accepté			
Villar d'Arène	Faure Jean Baptiste	accepté	Clot Jean Marie	accepté	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Ceilac	Bertholon Jean David	accepté	Reynaud Sébastien	accepté	
Champcella	Jauffret Victor	accepté	Chambon Jacques	accepté	
Eyglisiers	Brun Victor Jacques Auguste	accepté accepté	Maurel Joseph	accepté	
Freissinières	Anthouard Albert Ocière Louis	accepté accepté	Anthouard Jean	accepté	
Guillestre	Talluel Mathieu Roubaud Antoine	accepté accepté	Bouvierot Emile	accepté	
Montdauphin	Henriey Charles	accepté	Abrard Emile	accepté	
Réotier	Brun Amable	accepté	Board Etienne	accepté	
Risoul	Garnier Edouard Brun Joseph	accepté accepté	Reynet Alexandre	accepté	
S ^t Clément	Moulin François David Louis	accepté accepté	Chais Emile	accepté	
S ^t Crépin	Gérard Joseph Barthélémy Louis	accepté accepté	Gérard Pascal	accepté	
Vars	Dominique Jean Guillaume Paul	accepté accepté	Marchis Jean	accepté	
Monétier les Bains	Bellet Edouard Montard Xavier Gonnet Jean Marie	accepté accepté accepté	Clot Arde	accepté	
S ^t Chaffrey	Gondibard Paul Luy Fidèle	accepté accepté	Blanchard Téoipold	accepté	
Salle (La)	Peyslieu Joseph Chancel Amé	accepté accepté	Ray Sylvain	accepté	

Canton de Guillestre

Canton de Monétier les Bains. 5-363-1-15154-1932-16609

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Arrondissement de Gap.</i>					
<i>Canton d'Aspres sur Buëch</i>	Aspremont	Filé Gabriel Marius	accepté	Bérou Casimir	accepté
	Aspres sur Buëch	Gueyraud Louis Dassot Auguste	accepté accepté	Reybaud Joseph	accepté
	Beaume (La)	Baréty Félix	accepté	Beauv Auguste	accepté
	Bourie (La)	Gayraud Henri	accepté	Reynaud Louis	accepté
	Haute Beaume (La)	Brun Auguste	accepté	Eymery Louis	accepté
	Montbrand	Oddon Joseph	accepté	Oddon Louis	accepté
	S ^t Julien en Beauchêne	Roupier Jacques	accepté	Bertrand Albert	accepté
	S ^t Pierre d'Argençon	Trouillet Louis	accepté	Archard Jean Baptiste	accepté
<i>Canton de Barcelonnette</i>	Barcelonnette	Robert Gabriel	accepté	Robert Séraphin	accepté
	Esparron	Trichel Joseph	accepté	Illy Pierre	accepté
	Nitrolles	Jeansehme Edmond	accepté	Garcin Emile	accepté
<i>Canton de la Bâtie Neuve</i>	Avançon	Arriey Augustin Baille Jean	accepté accepté	Gay Para Emile	accepté
	Bâtie Neuve (La)	Bégy Joseph Guiramaud Auguste	accepté accepté	Gay Para Etienne	accepté
	Bâtie Vieille (La)	Burcan Joseph	accepté	Jausaud Jean	accepté
	Montgardin	Guien Elie	accepté	Richard Jules	accepté
	Ramband	Orcière Adrien	accepté	Roubaud Félix	accepté
	Rochette (La)	Sewel Adrien	accepté	Givaudan Vital	accepté
	S ^t Etienne de Laus	Bavière Pierre	accepté	Ramband Charles	accepté
	Nalserres	Sarret Emile	accepté	Pellegrin J. Ange	accepté

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Breziers	Hu baud Jules	accepté	Isnard Fortuné	accepté	
Charges	Eyraud Joseph Durand Fernand	accepté accepté	Ange Philippe	accepté	
Espinasses	Martin Baptiste	accepté	Margailhan Eugène	accepté	
Trunières	Farnaud Ludovic	accepté	Borel Camille	accepté	
Remollon	Achard Elie Guion Louis	accepté accepté	Mauvel Emile	accepté	
Rochebrune	Sarlin Louis	accepté	Michel Joseph	accepté	
Rousset	Fache Auguste	accepté	Martin Alphonse	accepté	
Théus	Boudonard Xavier	accepté	Bernard Joseph	accepté	
Baratier	Blanc Casimir	accepté	Wisdier Jean	accepté	
Châteauroux	Matheron Jean François Bonnabel Louis	accepté accepté	Queyrat Louis	accepté	
Crévaux	Roman François	accepté	Chastan Zime	accepté	
Crattes (des)	Michel Louis Arnoult René	accepté accepté	Albrand Volysse	accepté	
Embrun	Fortoul Antoine Perrier Jean Baptiste Masson Charles Bosq Eugène Bernard Adrien Allard Ernest	accepté accepté accepté accepté accepté accepté	Imbert Victor Elzéard Albert	accepté accepté	
Orces (des)	Papier Philippe Bres Aimé	accepté accepté	Pascal Gilbert	accepté	
S ^t André d'Embrun	Jame Auguste Béraud Jean	accepté accepté	Mottet Henri	accepté	
S ^t Sauveur.	Cezanne Vital Piot Ernest	accepté accepté	Roupe Adrien	accepté	

Canton de Charges

Canton d'Embrun

Canton de Gap.
Canton de Laragne.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Breissinouse (de) Gap	Queyrel Marius	accepté	Rambaud Louis	accepté	
	Escaillier Paul	accepté	Tuberton	accepté	
	Glaizette Emile	accepté	Robert	accepté	
	Chaire Joseph	accepté	Chabot	accepté	
	Roupy Stanislas	accepté			
	Basset Maurice	accepté			
	Ferrand Gaston	accepté			
	Hillard Lucien	accepté			
	Merle Paul	accepté			
	Comte Louis	accepté			
	Grolier Frédéric	accepté			
	Berlato César	accepté			
	Cuisiat Richard	accepté			
	Manteyer	Gontard Emile	accepté	Amourig Angelin	accepté
Selleautier	Clary Joseph	accepté	Queyrel Louis	accepté	
Rabou	Gay Louis	accepté	Gay Philippe	accepté	
Roche des Arnauds (de)	Ocière Marius	accepté	Para Auguste	accepté	
	Serret Louis	accepté			
Romette	Aubert Louis	accepté	Gailland Adrien	accepté	
Eyguians	Roman Alphonse	accepté	Félicy Antoine	accepté	
Laragne	Tesbros Adrien	accepté	Arnaud Camille	accepté	
	Peancou Paul	accepté			
Lazer	Aubert Louis	accepté	Trientard Marcel	accepté	
Monétier Allémont	Garcin Henri	accepté	Richard Martial	accepté	
Montéglin	Boudoulet-Girard Jean	accepté	Gruphème Louis	accepté	
Soët (de)	Fournier Ludovic	accepté	Fournier Emile	accepté	
Uhaix	Bonnet Camille	accepté	Isnard Lucien	accepté	
Ventavon	Mongel André	accepté	Aubert Adrien	accepté	
	Bourq Philippe	accepté			

Canton d'Orrières

Canton d'Ornières

Canton de Ribiers

Canton de

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Canton d'Orcières	Champoléon	Blanc Pierre Raymond Jules	accepté accepté	Bernard Vincent	accepté
	Orcières	Fauste Auguste Chevalier Henri	accepté accepté	Bertrand Faure Jean	accepté
	S ^t Jean S ^t Nicolas	Roman Adrien Pourroy André	accepté accepté	Faure Pierre	accepté
Canton d'Orpierre	Etoile	Jouve Paul	accepté	Samuel Joseph	accepté
	Lagrand	Pontis Henri	accepté	Barniaudy Ferdinand	accepté
	Nossage et Bénévent	Blanc Albert	accepté	Garcin Amilien	accepté
	Orpierre	de Séporea Jean Plat Lucien	accepté accepté	Béraud Delphin	accepté
	S ^{te} Colombe	Roustan Victor	accepté	Armand Frapin	accepté
	S ^t Cyrice	Arthaud Sauveur	accepté	Beynet Lucien	accepté
	Saléon	Brinquier Alphonse	accepté	Pichon Louis	accepté
	Trescléoux.	Mercueil Paul Thomas	accepté	Mercueil Edmond	accepté
	Antonaves	Bruchet Constant	accepté	Molinadi Séraphin	accepté
	Barret le Bas	Ferrier Florentin	accepté	Bernard Emile	accepté
Canton de Ribiers	Barret le Haut	Lambert René	accepté	Bernard Gabriel	accepté
	Châteauneuf de Chabre	Truphème Daniel	accepté	Brinquier Téon	accepté
	Eouves	Morard Louis	accepté	Trichel Marcel	accepté
	Lamet	Mouillet Paul	accepté	Bruchet Charles	accepté
	Ribiers	Daumat François Plat Virgile	accepté accepté	Triantaud Usarins	accepté
	S ^t Pierre Avey	Bruchet Daniel	accepté	Armand Auguste	accepté
	Salérans	Bernond Tudovic	accepté	Gronze Garin	accepté

d'élection de M. Roustan a
été annulée par arrêté du Conseil
de Préf. interdep. du 28 Mars 1938.

Canton de Rosans.

Canton de S^t Bonnet

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Bruis	Girousse Joseph	accepté	Boyer Ernest	accepté	
Chanousse	Depeyre Jean	accepté	Meynaud Abel	accepté	
Montjay	Jouve Victor	accepté	Barniaudy Gabriel	accepté	
Moydans	Jouve Amour	accepté	Charce Eugène	accepté	
Ribeyret	Jouve Joseph	accepté	Arnaud Antoine	accepté	
Rosans	Mouton Baptiste	accepté	Arnaubec Téoold	accepté	
	Maron Edouard	accepté			
S ^t André de Rosans	Estienne Venance	accepté	Aurel Paul	accepté	
S ^{te} Marie	Corréard Cyrille	accepté	Béjou Hippolyte	accepté	
Sorbiers	Mouvre Eugène	accepté	Vivet Sylvain	accepté	
Ancelle	Altier Eugène	accepté	Eyraud Pierre	accepté	
	Eyraud Firmin	accepté			
Bénévent et Charbillac	Eyraud Joseph	accepté	Giraud Emile	accepté	
Buissard	Orcier Géophile	accepté	Espeyralier Justin	accepté	
Chabottes	Nicolas Philippe	accepté	Arley Marin	accepté	
	Bonnet Liens	accepté			
Chabattannes	Davin Amour	accepté	Jullien Joseph	accepté	
Costes (des)	Nouguier Auguste	accepté	Dévoluy Séraphin	accepté	
Èsare (La)	Meyer Tionce	accepté	Pourroy Joseph	accepté	
Èsarest S ^t Julien	Pellegrin Adolphe	accepté	Chabot Désiré	accepté	
Infournas (Les)	Disdier Joseph	accepté	Eyraud Vigile	accepté	
Laye	Macarie Benjamin	accepté	Laty Jean	accepté	
Motte (La)	Eyraud Marin	accepté	Pascal Paul	accepté	
Noyer (de)	Gautier Téoold	accepté	Escalle Séphirin	accepté	
	Beaume Alphonse	accepté			
Soligny	Borel Jean	accepté	Boyer Joseph	accepté	
	Plumet Emile	accepté			
S ^t Bonnet	Amar Alexandre	accepté	Marin Charles	accepté	
	Motte Florent	accepté			
	Pellegrin Albert	accepté			

Canton de S^t Bonnet (suite)

Canton de S^t Firmin

Canton de S^t Firmin

Canton de S^t Firmin

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
S ^t Eusebe	Manuel Die	accepté	Blanc Auguste	accepté	
	Blanchard Emile	accepté			
	S ^t Julien en Champsoeur	Blanc Joseph	accepté	Pellegrin Eugène	accepté
S ^t Laurent du Cros	Vallon Amable	accepté	Amar Jean	accepté	
	Dusserre Denis	accepté			
S ^t Léger	Brochier Arthaud	accepté	Michel Paul	accepté	
S ^t Michel de Chaillol	Allemand Joseph	accepté	Allemand Séraphin	accepté	
	Agnières	Taurens Léon	accepté	Perres Aimé	accepté
Cluse (la)	Astrieud Camille	accepté	Piot Marius	accepté	
S ^t Disdier	Taurent Biene	accepté	Beaume Valéry	accepté	
	Chaillol Aristide	accepté			
S ^t Etienne en Devoluy	Celce Emile	accepté	Bruchet Jean	accepté	
	Marin Sabouret Clément	accepté			
Aspres les Corps	Barban Honoré	accepté	Reynier Sylvain	accepté	
Chauffayer	Roux Biene	accepté	Vallon Léon	accepté	
	Jourdan Jean	accepté			
Clemence d'Ambel	Armand Esprit	accepté	Barban Joseph	accepté	
Glaizil (de)	Seruel Albert	accepté	Seruel Emile	accepté	
Guillaume Seyrouse	Espagnac Paul	accepté	Bellon Joseph	accepté	
S ^t Evrmin	Quennec Raymond	accepté	Pellissier Albert	accepté	
	Pénolan Maurice	accepté			
S ^t Jacques	Toubet Joseph	accepté	Feutrier Auguste	accepté	
S ^t Maurice	Sempier Emilien	accepté	Blanc Jules	accepté	
	Villard Loubière	Toubet Joseph Marie	accepté	Bellon Jean	accepté
Suy S ^t Eusebe	Constans Gustave	accepté	Michel Célestin	accepté	
Suy Sanières	Paris Adrien	accepté	Bruchet Joseph	accepté	
Réallon	Marseille Joseph	accepté	Peyron Eugène	accepté	
	Peyron Joseph	accepté			

Canton de S^t Bonnet (suite)Canton de
S^t Etienne en DevoluyCanton de S^t Evrmin

Canton de Sainnes

Canton de Savines (suite)

Canton de Serres

Canton de Tallard

Canton de Tallard (suite)

Canton de Meynes

Canton de Meynes

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
S ^t Apollinaire	Béraud Joseph	accepté	Trichel Auguste	accepté	
Sauze (de)	Allemand Justin	accepté	Chevallier Trapium	accepté	
Savines	Faure Marius Félicé Félicé	accepté accepté	Isnard François	accepté	
Bâtie Montsaléon (la)	Lourniaire Emile	accepté	Martin Félicé	accepté	
Bersac (de)	Lourtet Gabriel	accepté	Lombard Gabriel	accepté	
Epine (d')	Delaur Lucien Denizot Gabriel	accepté accepté	Tourenat Siffroy	accepté	
Mérenil	Arnaud Théopold	accepté	Alléoud Paul	accepté	
Montclus	Reynaud Adrien	accepté	Lombard Achille	accepté	
Montmarin	Chagnard Cyprien	accepté	Arnaud Louis	accepté	
Montrand	Barniaudy Emmanuel	accepté	Girard Félicé	accepté	
Siarre (la)	Gillibert Marius	accepté	Depeyre Louis	accepté	
S ^t Genis	Girard Sidèle	accepté	Vernet Auguste	accepté	
Savournon	Mesle Jean	accepté	Roche Daniel	accepté	
Serres	Reynaud Eugène Aubert Charles	accepté accepté	Geos Auguste	accepté	
Sigottier	Basset Marius	accepté	Boyer Marcel	accepté	
Châteaurieux	Faucon Emile	accepté	Faure Marius	accepté	
Touillouse	Leuzin Octave	accepté	Clary Adrien	accepté	
Jarjayes	Arthaud Lucien	accepté	Tallaire Justin	accepté	
Lardier et Valença	Goyne Emile	accepté	Costorier Louis	accepté	
Lethret	Farnaud Jacques	accepté	Farnaud Aimé	accepté	
Neffes	Faucon Pierre	accepté	Clary Albin	accepté	

L'élection de M. Vallaire a été
annulée par arrêté du Conseil de
Préf. interdépart. du 28 mars 1933

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Saulce (de)	Faure Louis Bonnet Joseph	accepté accepté	Clément Fortuné	accepté	
Sigoyer	Rambaud Joseph Jeanseune Jean	accepté accepté	Garcin Scipion	accepté	
Ballard	Sarlin Léon James Eugène	accepté accepté	Céas Adrien	accepté	
Chabestan	Rouy Roland	accepté	Gros Louis	accepté	
Châteauneuf d'Oze	Garcin Ernest	accepté	Vollaire Jean	accepté	
Eurmeyer	Martin Dénis	accepté	Michel Cyprien	accepté	
Montmaur	Achard Jacques Bouverot Joseph	accepté accepté	Triaufard Louis	accepté	
Oze	Bermond Léophile	accepté	Blanc Victor	accepté	
St-Auban d'Oze	Arnaud Alban	accepté	Illy Marcel	accepté	
Saix (de)	Marron Eugène	accepté	Disdier Cyprien	accepté	
Heynes	Charrier François Dadou Albert Jéquin Jules Blanc Rigobert Laboulet Gaston Brochier Hervé	accepté accepté accepté accepté accepté accepté	Pelloux Fernand Vérian Auguste	accepté accepté	

Canton de Ballard (suite)

Canton de Heynes

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- rages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Gap, le 24 septembre 1938.

S. le Préfet :
Le Secrétaire Général,
Maurice Boudin

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

Int. 2205 E

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque com- mune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS
1	Achard Elie	délégué de la com ^m e de Remollon		
2	Achard Jacques	— d° — de Montmaur		
3	Albert Henri	Conseiller d'arrondissement.		
4	Albert Victorien	délégué de la com ^m e de Ristolas		
5	Allard Ernest	— d° — d'Embrun		
6	Allemand Joseph	— d° — St-Michel de Chaille		
7	Allemand Justin	— d° — du Saize		
8	Allemand Lucien	Conseiller Général		
9	Alliez Aimé	— d° —		
10	Alliez Pierre Alexis	délégué de la com ^m e de l'Argentière		
11	Amar Alexandre	— d° — St-Bonnet		
12	Anthouard Albert	— d° — Feissinières		
13	Arley Augustin	— d° — Avanson		
14	Armand Esprit	— d° — Cèmelence d'Ambl		
15	Armand Maximin	suppléant de la com ^m e de St-Colombe		
16	Arnaud Alban	délégué de la com ^m e de St-Auban d'Oze		
17	Arnaud Léopold	— d° — Tréveuil		
18	Arnoux René	— d° — des Crotes		
19	Arthaud Lucien	— d° — Jaryages		
20	Arthaud Simeur	— d° — St-Cyprien		
21	Arvé Fidèle	— d° — Briançon		
22	Astier Eugène	— d° — Ancelle		
23	Astrieud Camille	— d° — La Cluse		
24	Aubert Charles	— d° — Serres		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque com- mune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS
25	Aubert Louis	délégué de la com. ^{ne} de Wazer		
26	Aubert Louis	— d° — Ronette		
27	Aubin Jean	Conseiller Général		
28	Auvouze Etienne	Conseiller d'Arrondissement		
29	Baille Jean	délégué de la com. ^{ne} d'Avanson		
30	Barban Honoré	— d° — Alpes les Corps		
31	Bardonnèche (de) Aristide	Conseiller Général		
32	Baréty Félix	délégué de la com. ^{ne} de La Beaume		
33	Barnéoud Chapelier Julien	— d° — Puy St. André		
34	Barniaudy Emmanuel	— d° — Montrond		
35	Barrière Pierre	— d° — St Etienne Le Lous		
36	Barthélémy Louis	— d° — St Crépin		
37	Basset Maurice	— d° — Gap		
38	Basset Marius	— d° — Sigottier		
39	Bayrou Ferdinand	— d° — Briançon		
40	Beaume Alphonse	— d° — du Noyer		
41	Bellet Edouard	— d° — Monétier les Bains		
42	Béraud Jean	— d° — St André d'Embrun		
43	Béraud Joseph	— d° — St Apollinaire		
44	Bermond Tudoric	— d° — Salérans		
45	Bermond Théophile	— d° — Oze		
46	Bernard Adrien	— d° — Embrun		
47	Bertholon Jean David	— d° — Gillac		
48	Bès Raymond	— d° — Montgenèvre		
49	Blache Lucien	Conseiller d'Arrondissement		
50	Blanc Albert	délégué de la com. ^{ne} de Voreppe et Binion		
51	Blanc Casimir	— d° — Baratier		
52	Blanc Joseph	— d° — St Julien en Champagne		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
53	Blanc Jules	délégué de la com ^m e de Briancourt		
54	Blanc Pierre	— d° — Champoléon		
55	Blanc Rigobert	— d° — Veynes.		
56	Blanchard Emile	— d° — St-Eusèbe		
57	Blanchard Eugène	Conseiller d'Arrondissement		
58	Bois Benjamin	Conseiller Général		
59	Bonnabel Louis	délégué de la com ^m e de Châteauneuf		
60	Bonnet Camille	— d° — Uriage		
61	Bonnet Joseph	— d° — La Saulce		
62	Bonnet Pierre	— d° — Chabottes		
63	Borel Jean	— d° — Poligny		
64	Borel Pierre	— d° — Arvière		
65	Bosq Eugène	— d° — Embrun		
66	Bouchet Louis	Conseiller d'Arrondissement		
67	Boudouard Xavier	délégué de la com ^m e de Ghéus		
68	Bourcier Jean	— d° — Aiguilles		
69	Bourq Philippe	— d° — Ventavon		
70	Bouverot Joseph	— d° — Montmaur		
71	Bres Aimé	— d° — des Ores		
72	Brochier Arthaud	— d° — St-Tréper		
73	Brochier Henri	— d° — Veynes		
74	Brun Amable	— d° — Réotier		
75	Brun Auguste	— d° — La Haute-Beaume		
76	Brun Joseph	— d° — Bisorol		
77	Brun Victor	— d° — Eyglies		
78	Brunet Pierre	— d° — Udines-en-Queyras		
79	Buffaumène Jean Marie	— d° — Briancourt		
80	Celce Emile	— d° — St-Etienne-Dévoluy	Bouchet Jean, suppléant	remplace M. Celce accidenté.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
81	Bzanne Vital	délégué de la com ^{ne} de St. Sauteur		
82	Chagnard Cyprien	— d° — Montmorin		
83	Chaillet Aristide	— d° — St. Didier		
84	Chaire Joseph	— d° — Gap		
85	Chalmas Grapinin	— d° — Névaiche		
86	Chancel Aimé	— d° — La Salle		
87	Chancel Joseph	— d° — Puy St. Pierre		
88	Charnier François	— d° — Neymes		
89	Chastel Elisée	Conseiller Général		
90	Chevalier Henri	délégué de la com ^{ne} d'Orcières		
91	Clary Joseph	— d° — Pelleautier		
92	Comté Louis	— d° — Gap		
93	Constans Gustave	— d° — Puy St. Eusèbe		
94	Corréard Cyrille	— d° — St. Marie		
95	Coudoulet Girard Céronce	— d° — Montélin		
96	Cuisiat Richard	— d° — Gap		
97	Daumas François	— d° — Ribiers		
98	Daurelle Adrien	— d° — Briançon		
99	Daurelle Mathieu	Conseiller d'Arrondissement		
100	David Louis	délégué de la com ^{ne} de St. Clément		
101	Davin Armand	— d° — Chabottes		
102	Dehaup Lucien	— d° — L'Espine		
103	Denisot Gabriel	— d° — L'Espine		
104	Depeyre Jean	— d° — Chanousse		
105	Didier Joseph	— d° — Infournas		
106	Domery Jean Baptiste	Conseiller d'Arrondissement		
107	Domery Claude	dél. de la com ^{ne} de Puy St. Vincent		
108	Dominique Jean	— d° — Vars		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
109	Durand Fernand	délégué de la com ^{me} de Chorges.		
110	Dusserre Denis	— d° — St-Barent du Cros		
111	Dyen Douille	Conseiller d'Arrondissement		
112	Engilberge Joseph	délégué de la com ^{me} de Pelvoux		
113	Escallier Paul	— d° — Gap		
114	Espagnac Paul	— d° — Guillaume Peyrouse		
115	Estienne Barthélémy	— d° — des Tigneaux		
116	Estienne Venance	— d° — St-André de Rosans		
117	Eymard Jean Baptiste	— d° — d'Avrieux		
118	Eyméoud Pierre	Conseiller d'Arrondissement		
119	Eyraud Firmin	délégué de la com ^{me} d'Anceille		
120	Eyraud Joseph	— d° — Binivert et Charbillac		
121	Eyraud Joseph	— d° — Chorges		
122	Eyraud Marius	— d° — La Motte		
123	Fache Auguste	— d° — Rousset		
124	Farnaud Jacques	— d° — Tignes		
125	Farnaud Ludovic	— d° — Prunières		
126	Farré Henri	Conseiller d'Arrondissement		
127	Faucon Emile	délégué de la com ^{me} de Châteaufort		
128	Faucon Pierre	— d° — Nèfles		
129	Faure Jean Baptiste	— d° — Villar d'Arènes		
130	Faure Louis	— d° — La Saulce		
131	Faure Marius	— d° — Savines		
132	Faure Gignoux Evariste	— d° — Val des Prés		
133	Fauste Auguste	— d° — Orcières		
134	Félicy Félix	— d° — Savines		
135	Fénolan Maurice	— d° — St-Firmin		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
136	Ferrand Gaston	délégué de la commune de Gap		
137	Ferrier Florentin	— d° — Barret le Bas		
138	Fis Gabriel Marius	— d° — Apremont		
139	Fortoul Antoine	— d° — Embrun		
140	Fournier Ludovic	— d° — du Poët		
141	Franchon Joseph	— d° — Villard St-Pancrace		
142	Francoeur Paul	— d° — de Tarafne		
143	Garafnon Léophile	Conseiller d'Arrondissement		
144	Garcin Ernest	dél. de la commune de Châteauneuf d'Arce		
145	Garcin Henri	— d° — Monétier Allémont		
146	Garnier Edouard	— d° — de Risoul		
147	Gautier Théophile	— d° — du Noyer		
148	Gay Louis	— d° — de Rabou		
149	Gayraud Henri	— d° — La Faurie		
150	Gérard Joseph	— d° — St-Clément		
151	Gillibert Marius	— d° — La Pierre		
152	Girard Fidèle	— d° — St-Genis		
153	Giraud Léon	— d° — La Roche de Rame		
154	Girousse Joseph	— d° — de Bruis		
155	Glaizette Émile	— d° — Gap		
156	Glaizette Georges	— d° — L'Argentière		
157	Gonnet Jean Marie	— d° — Monétier les Bains		
158	Gontard Émile	— d° — de Manteyer		
159	Goudisard Paul	— d° — St-Chaffrey		
160	Grimaud Ernest	Conseiller Général		
161	Grolier Frédéric	délégué de la commune de Gap		
162	Guennec Raymond	— d° — St-Finnin		
163	Gueyraud Louis	— d° — d'Alpines sur Bièche		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
164	Guidon Antoine	Conseiller d'Arrondissement		
165	Guien Elie	délégué de la com ^m de Montgardin		
166	Guien Jean Joseph	Conseiller d'Arrondissement		
167	Guillaume Paul	délégué de la com ^m de Vars		
168	Guion Louis	— d° — Remollon		
169	Guiramaud Auguste	— d° — La Batie-Neuve		
170	Henriey Charles	— d° — Montdauphin		
171	Hermite Julien	— d° — Puy St. André		
172	Hubaud Jules	— d° — Brézières		
173	Hugues Baptiste	Conseiller d'Arrondissement		
174	Hubert René	délégué de la com ^m de Barret de Haut		
175	Jaboulet Gaston	— d° — Neynes		
176	Jacob Eugène	— d° — La Grave		
177	Jacques Auguste	— d° — d'Eyglies		
178	Jame Auguste	— d° — St. André d'Embrun		
179	James Eugène	— d° — de Tallard		
180	Janel Adrien	— d° — Briançon		
181	Jaufret Victor	— d° — Champcella		
182	Jeanseune Edmond	— d° — Hitholles		
183	Jeanseune Jean	— d° — Sigoyer		
184	Joubert François	Conseiller Général		
185	Jordan Jean	délégué de la com ^m de Chauffayer		
186	Joue Arsène	— d° — Moydant		
187	Joue Justin	— d° — Cervières		
188	Joue Paul	— d° — d'Étoile		
189	Joue Victor	— d° — Montjay		
190	Jullien Louis	— d° — Briançon		
191	Lafont Ernest	Conseiller Général		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
192	Wagier Philippe	délégué de la com ^{me} des Orres		
193	Laurens Léon	— d ^o — d'Agnières		
194	Laurent Pierre	— d ^o — de St Didier		
195	Lebard Paul	Conseiller d'Arrondissement		
196	Léothaud Théophile	délégué de la com ^{me} de La Grave		
197	Lesbros Adrien	— d ^o — Tarasque		
198	Loiseau Paul	Conseiller d'Arrondissement		
199	Loubet Joseph	délégué de la com ^{me} de St Jacques		
200	Loubet Joseph Marie	— d ^o — Villardoubrière		
201	Macarie Benjamin	— d ^o — de Taysse		
202	Magallon Jean	Conseiller d'Arrondissement		
203	Manuel Elie	délégué de la com ^{me} de St Eusebe	Blanc Auguste, suppléant	M. Blanc remplace M. Manuel indisposé
204	Marcellin Pierre	— d ^o — St Martin de Queyrières		
205	Marin Gabouret Clément	— d ^o — St Etienne de Désobry		
206	Marin Gabouret Emile	Conseiller Général		
207	Maron Edouard	délégué de la com ^{me} de Rodans		
208	Marron Eugène	— d ^o — du Saix		
209	Marron Jean	— d ^o — de St Veran	Fazy Marius, suppléant	M. Fazy remplace M. Marron pour raison de famille.
210	Marseille Jacques	Conseil d'Arrondissement		
211	Marseille Joseph	délégué de la com ^{me} de St Gallon		
212	Martin Baptiste	— d ^o — d'Espinas		
213	Martin Désiré	— d ^o — de Fumey		
214	Martin Hector	Conseiller d'Arrondissement		
215	Martin Joseph	délégué de la com ^{me} de Puy St Pierre		
216	Martinet Jean	— d ^o — Château Ville Vieille		
217	Massiege Emile	— d ^o — La Roche de Rame		
218	Masson Charles	— d ^o — d'Embrun		
219	Masson Louis	Conseiller d'Arrondissement		

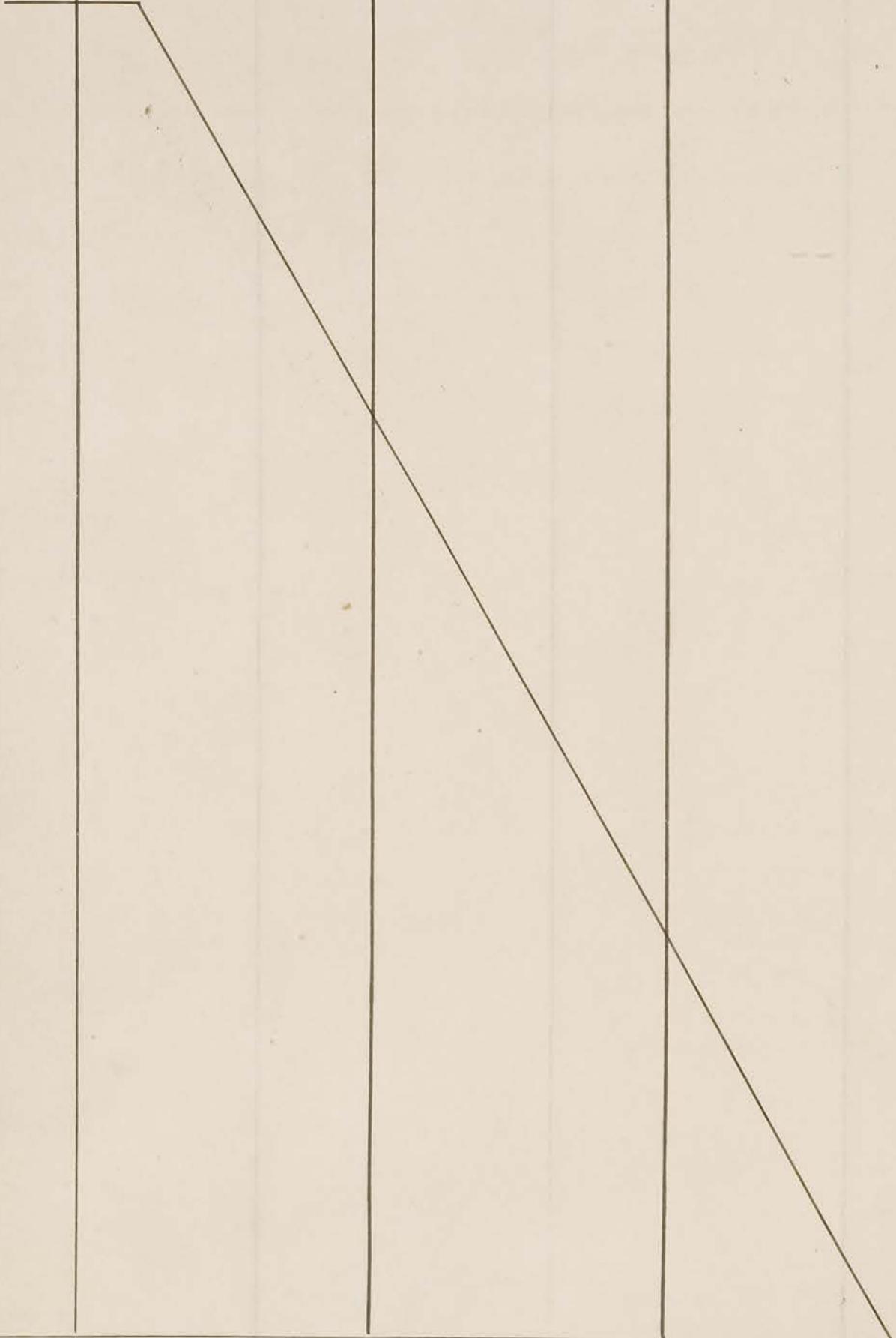
NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
220	Massot Auguste	délégué de la com ^m d'Alpres sur Bièche		
221	Mathéron Jean François	— d ^o — de Châteauroux		
222	Mathieu Pierre	— d ^o — St-Teran		
223	Maudrèch Lucien	Conseiller d'Arrondissement		
224	Mégy Joseph	délégué de la com ^m de La Bâtie Neuve		
225	Meissonnier Adrien	Conseiller d'Arrondissement		
226	Morlatto César	délégué de la com ^m de Gap		
227	Morle Raoul	— d ^o — Gap		
228	Mosle Jean	— d ^o — Savournon		
229	Mourier Emile	Conseiller d'Arrondissement		
230	Meyer Béatrice	délégué de la com ^m de La Fare		
231	Richard Pellissier Jean	Député, Conseiller Général		
232	Richard Arthur	Conseiller d'Arrondissement		
233	Richard Joseph	délégué de la com ^m d'Esparron		
234	Richard Louis	— d ^o — des Brottes		
235	Ronges André	— d ^o — de Ventavon		
236	Rorand Casimir	— d ^o — Vallouise		
237	Rorand Jean René	— d ^o — Vallouise		
238	Rorand Louis	— d ^o — d'Eourres		
239	Rotte Florent	— d ^o — de St-Bonnet		
240	Roulin François	— d ^o — St-Clement		
241	Roulet Louis	— d ^o — St-Livres d'Argenson		
242	Roulet Paul	— d ^o — de Bomet		
243	Rouven-Provençal Alexandre	Conseiller d'Arrondissement		
244	Rouve Eugène	délégué de la com ^m de Sorbiers		
245	Routard Xavier	— d ^o — Trévières les Bains		
246	Routon Baptiste	— d ^o — de Broas		
247	Royné Emile	— d ^o — Tardieu et Valenza		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
248	Muret Auguste	Député, Conseiller Général		
249	Nel Joseph	dél. de la com ^m de Château-Ville-Vieille		
250	Nicolat Philippe	— d° — Chalottes		
251	Nicolas Saure Joseph	— d° — Villard St-Pancrace		
252	Nicollet Rosithée	Conseiller d'Arrondissement		
253	Nortier Charles	délégué de la com ^m de Briançon		
254	Nouquier Auguste	— d° — des Costes		
255	Oddou Albert	— d° — de Veynes		
256	Oddou Joseph	— d° — de Tourbrand		
257	Orcier Léophile	— d° — Buisard		
258	Orcière Adrien	— d° — Rambaud		
259	Orcière Louis	— d° — Freisnières		
260	Orcière Marie	— d° — La Roche des Arnauds		
261	Palluel Mathieu	— d° — de Guillestre		
262	Paris Adrien	— d° — Puy-Sanières		
263	Pellegrin Adolphe	— d° — Forest St-Julien		
264	Pellegrin Albert	— d° — de St-Bonnet		
265	Pellevoisin Lucien	Conseiller Général		
266	Pelloux Auguste	Conseiller Général		
267	Perrier Jean Baptiste	délégué de la com ^m d'Embrun		
268	Petsche Maurice	Député, Conseiller Général		
269	Peuzin Octave	délégué de la com ^m de Sorillouse		
270	Peyron Joseph	— d° — Réallon		
271	Peythieu Joseph	— d° — La Salle		
272	Philipon Antoine	— d° — d'Abriès		
273	Piot Ernest	— d° — de St-Sauveur		
274	Plat Lucien	— d° — d'Orpierre		
275	Plat Eugène	— d° — de Ribiers		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
276	Plumel Louis	délégué de la comm ^e de Poligney		
277	Pons Auguste	— d ^o — St-Martin-de-Feyrieux		
278	Pontis Henri	— d ^o — de La Grand		
279	Pourroy André	— d ^o — St-Jean-St-Nicolas		
280	Pralong François	Conseiller d'arrondissement		
281	Prat Gaspard	Conseiller d'arrondissement		
282	Provansal Victor	Conseiller Général		
283	Puy Fidèle	délégué de la comm ^e de St-Chaffrey		
284	Queyrel Albert	Conseiller d'arrondissement		
285	Queyrel Marie	délégué de la comm ^e de La Freissinouse		
286	Rambaud Joseph	— d ^o — Sigoyer		
287	Reynaud Jules	— d ^o — Champoléon		
288	Reynaud Adrien	— d ^o — Montchud		
289	Reynaud Eugène	— d ^o — Serres		
290	Reynaud Jean	— d ^o — d'Albriès		
291	Reynier Jean	Conseiller Général		
292	Richard Théophile	Conseiller Général		
293	Richier Louis	Conseiller Général		
294	Robert Gabriel	délégué de la comm ^e de Barillonnette		
295	Rolland Pierre	— d ^o — Belvoux		
296	Roman Adrien	— d ^o — St-Jean-St-Nicolas		
297	Roman Alphonse	— d ^o — d'Eyquiant		
298	Roman François	— d ^o — de Crévourp		
299	Roubaud Antoine	— d ^o — Guillestre		
300	Rougier Jacques	— d ^o — St-Julien-Beauchêne		
301	Rouffry François	— d ^o — de Gap		
302	Roux Jacques	— d ^o — Puy-St-Vincent		
303	Roux Jacques	— d ^o — Tignes-en-Queyras		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la com. une de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
304	Roup Joseph	délégué de la com ^{me} de Ribeyret		
305	Roup Jules	— d° — Nivache		
306	Roup Pierre	— d° — Chauffayer		
307	Roup Roland	— d° — Chabestan		
308	Sarlin Léon	— d° — Ballard		
309	Sarlin Louis	— d° — Rochebrune		
310	Sarrasin Jean	Conseiller d'Arrondissement		
311	Sarret Emile	délégué de la com ^{me} de Valserres		
312	de Ségovia Jean	— d° — d'Orpierre		
313	Séguin Jules	— d° — de Reynet		
314	Serres Louis	— d° — La Roche des Arnauds		
315	Servel Adrien	— d° — de La Rochette		
316	Servel Albert	— d° — du Glazil		
317	Sempier Emilien	— d° — de St Maurice		
318	Sourniaire Emile	— d° — La Bâtie Montsaléon		
319	Sourès Jean	Conseiller Général		
320	Sourlet Gabriel	délégué de la com ^{me} du Bersac		
321	Soy-Rivot Maurice	Sénateur, Conseiller Général		
322	Srinquier Alphonse	délégué de la com ^{me} de Saléon		
323	Srinquier Louis	Conseiller Général		
324	Sruchet Constant	délégué de la com ^{me} d'Antonaves		
325	Sruchet Daniel	— d° — de St Pierre Avez		
326	Sruchène Daniel	— d° — Plateaumeuf de Chabre		
327	Sruchènes Louis	Conseiller Général		
328	Sureau Joseph	dél. de la com ^{me} de La Bâtie Vieille		
329	Tachier Jol	Conseiller d'Arrondissement		
330	Tallon Amable	dél. de la com ^{me} de St Laurent du Cros		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
331	Wanderley Paul	Conseiller d'Arrondissement		
332	Vasserot René	délégué de la comm ^{une} de l'Argentière		
333	Vercueil Paul Thomas	— d ^o — Fresclères		
334	Vial Jean Marie	— d ^o — Briançon		
335	Villan Albert	— d ^o — d'Aiguilles		
336	Villard Lucien	— d ^o — de Gap.		
/				

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque com- mune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS
				

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la Préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

A *Gap*, le 12 octobre 1938.

René Lheureux

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 3^e BUREAU DE VOTE

(N° 225 A 336 DE LA LISTE GÉNÉRALE)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le _____ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
225	Weissonnier Adrien Conseiller d'Arrondissement		<i>f. Am</i>	<i>[Signature]</i>		
226	Merlato César délégué de la com ^m e de Gap		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
227	Merle Raoul délégué de la com ^m e de Gap		<i>f. Am</i>	<i>[Signature]</i>		
228	Mesle Jean délégué de la com ^m e de Savournon		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
229	Meurier Emile Conseiller d'Arrondissement		<i>f. Am</i>	<i>[Signature]</i>		
230	Meyer Tienne délégué de la com ^m e de La Fare		<i>f. Am</i>	<i>[Signature]</i>		
231	Richard Pellissier Jean Député Conseiller général		<i>f. Am</i>	<i>[Signature]</i>		
232	Michel Arthur Conseiller d'Arrondissement		<i>f. Am</i>	<i>[Signature]</i>		
233	Michel Joseph délégué de la com ^m e d'Esparron		<i>f. Am</i>	<i>[Signature]</i>		
234	Michel Louis délégué de la com ^m e des Crotes		<i>f. Am</i>	<i>[Signature]</i>		
235	Monges André délégué de la com ^m e de Ventavon		<i>f. Am</i>	<i>[Signature]</i>		
236	Morand Aimier délégué de la com ^m e de Vallouise		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
237	Rorand Jean René délégué de la com ^m de Vallouise		f. Aug			
238	Rorard Louis délégué de la com ^m d'Esources		f. Aug			
239	Rotte Florent délégué de la com ^m de St Bonnet		f. Aug			
240	Roulin François délégué de la com ^m de St Clément		f. Aug			
241	Roulet Louis délégué de la com ^m de St Pierre d'Arpenson					
242	Roulet Paul délégué de la com ^m de Ponet		f. Aug			
243	Rouven-Provençal Alexandre Conseiller d'arrondissement		f. Aug			
244	Rouvre Eugène délégué de la com ^m de Sorbiers		f. Aug			
245	Routard Xavier délégué de la com ^m de Montier les Bains		f. Aug			
246	Routon Baptiste délégué de la com ^m de Rosans		f. Aug			
247	Roynes Emile délégué de la com ^m de Tardieu et Valensa					
248	Ruret Auguste Député Conseiller général		f. Aug			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
249	Nel Joseph délégué de la com ^m de Château-Ville Vieille		<i>f. Aug</i>	<i>///</i>		
250	Nicolas Philippe délégué de la com ^m de Chabottes		<i>f. Aug</i>	<i>///</i>		
251	Nicolas Faure Joseph délégué de la com ^m de Villard St. Pancrace		<i>///</i>	<i>///</i>		
252	Nicollet Dositée Conseiller d'Arrondissement		<i>f. Aug</i>	<i>///</i>		
253	Nortier Charles délégué de la com ^m de Briançon		<i>///</i>	<i>///</i>		
254	Nouquier Auguste délégué de la com ^m des Cortes		<i>f. Aug</i>	<i>///</i>		
255	Oddou Albert délégué de la com ^m de Veignes		<i>f. Aug</i>	<i>///</i>		
256	Oddou Joseph délégué de la com ^m de Montbrand		<i>f. Aug</i>	<i>///</i>		
257	Orcier Théophile délégué de la com ^m de Buisson		<i>f. Aug</i>	<i>///</i>		
258	Orcière Adrien délégué de la com ^m de Rambaud		<i>f. Aug</i>	<i>///</i>	<i>X</i>	
259	Orcière Louis délégué de la com ^m de Freissinières		<i>f. Aug</i>	<i>///</i>		
260	Orcière Marin délégué de la com ^m de La Roche des Arnauds		<i>///</i>	<i>///</i>		

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
261	Palluel Mathieu délégué de la com ^{me} de Guillesthe		f. Aug			
262	Paris Adrien délégué de la com ^{me} de Buis Sanières					
263	Pellegrin Adolphe délégué de la com ^{me} de Forest St Julien		f. Aug			
264	Pellegrin Albert délégué de la com ^{me} de St Bonnet		f. Aug			
265	Pellevoizin Lucien Conseiller Général.		f. Aug			
266	Pelloux Auguste Conseiller Général		f. Aug			
267	Perrier Jean Baptiste délégué de la com ^{me} d'Embrun		f. Aug			
268	Petsche Maurice Député Conseiller Général		f. Aug			
269	Peuzin Octave délégué de la com ^{me} de Soullonze					
270	Peyron Joseph délégué de la com ^{me} de Réallon		f. Aug			
271	Peythiere Joseph délégué de la com ^{me} de La Salle		f. Aug			
272	Philipon Antoine délégué de la com ^{me} d'Albiès		f. Aug			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM. PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
273	Piot Ernest délégué de la com ^{me} de St. Sauveur					
274	Plat Lucien délégué de la com ^{me} de Orpiens					
275	Plat Virgile délégué de la com ^{me} de Ribiers					
276	Plumet Euile délégué de la com ^{me} de Poligny					
277	Pons Auguste délégué de la com ^{me} de St. Martin de Queyrières					
278	Pontis Henri délégué de la com ^{me} de Tagnand					
279	Pourroy André délégué de la com ^{me} de St. Jean St. Nicolas					
280	Pralong François Conseiller d'Arrondissement					
281	Prat Gaspard Conseiller d'Arrondissement					
282	Provansal Victor Conseiller Général					
283	Puy Fidèle délégué de la com ^{me} de St. Chaffrey					
284	Queyrel Albert Conseiller d'Arrondissement					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
285	Queyrel Marie délégué de la commune de Tra Freixsinouse		P. Am	///		
286	Rambaud Joseph délégué de la commune de Sigoyer		P. Am	→		
287	Reymond Jules délégué de la commune de Champoléon		P. Am	///		
288	Reynaud Adrien délégué de la commune de Fontclaus		P. Am	→		
289	Reynaud Eugène délégué de la commune de Serres		P. Am	///		
290	Reynaud Jean délégué de la commune d'Abriès		///	→		
291	Regnier Jean Conseiller Général		P. Am	///		
292	Richard Leopold Conseiller Général		P. Am	→		
293	Richier Louis Conseiller Général		P. Am	→		
294	Robert Gabriel délégué de la commune de Baccillonnelle		///	///		
295	Rolland Bienne délégué de la commune de Pelvoux		P. Am	///		
296	Roman Adrien délégué de la commune de St-Jean St-Nicolas		///	///		

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
297	Roman Alphonse délégué de la com ^{mune} d'Eyguians					
298	Roman François délégué de la com ^{mune} de Crévain					
299	Roubaud Antoine délégué de la com ^{mune} de Guillestre					
300	Roufier Jacques délégué de la com ^{mune} de St Julien en Beauchêne					
301	Roufny François délégué de la com ^{mune} de Gap					
302	Roup Jacques délégué de la com ^{mune} de Ruy St-Vincent					
303	Roup Jacques délégué de la com ^{mune} de Trélines en Queyras					
304	Roup Joseph délégué de la com ^{mune} de Ribeyret					
305	Roup Jules délégué de la com ^{mune} de Névache					
306	Roup Pierre délégué de la com ^{mune} de Chauffayer					
307	Roup Roland délégué de la com ^{mune} de Chabestan					
308	Sarlin Lion délégué de la com ^{mune} de Tallard					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
309	Parlin Louis délégué de la com ^{me} de Rochebrune		f. Parlin			
310	Sarrasin Jean Conseiller d'Arrondissement		f. Parlin			
311	Sarret Emile délégué de la com ^{me} de Valsernes		f. Parlin	f. Parlin		
312	Séjoria (de) Jean délégué de la com ^{me} d'Orpière		f. Parlin			
313	Séguin Jules délégué de la com ^{me} de Veignes		f. Parlin			
314	Serres Louis délégué de la com ^{me} de La Roche des Arnauds					
315	Serwet Adrien délégué de la com ^{me} de La Roche		f. Parlin			
316	Serwet Albert délégué de la com ^{me} du Glazil					
317	Sempier Emilien délégué de la com ^{me} de St Maurice		f. Parlin			
318	Sourniaire Emile délégué de la com ^{me} de La Baïe Montakon		f. Parlin			
319	Sourès Jean Conseiller Général		f. Parlin			
320	Sourtet Gabriel délégué de la com ^{me} du Bersac					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM. PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
321	Loy Riont Maurice Sénateur, Conseiller général.		<i>P. Amy</i>	<i>[Signature]</i>		
322	Linguiet Alphonse délégué de la com ^{me} de Saléon		<i>P. Amy</i>	<i>[Signature]</i>		
323	Linguiet Louis Conseiller Général		<i>P. Amy</i>	<i>[Signature]</i>		
324	Fruchet Constant délégué de la com ^{me} d'Antanaves		<i>P. Amy</i>	<i>[Signature]</i>		
325	Fruchet Daniel délégué de la com ^{me} de St Pierre Avez		<i>P. Amy</i>	<i>[Signature]</i>		
326	Fruphème Daniel délégué de la com ^{me} de Châteauneuf de Chabre		<i>P. Amy</i>	<i>[Signature]</i>		
327	Fruphémus Louis Conseiller Général		<i>P. Amy</i>	<i>[Signature]</i>		
328	Fureau Joseph délégué de la com ^{me} de la Bâtie Mucille		<i>P. Amy</i>	<i>[Signature]</i>		
329	Uachier Job Conseiller d'Arrondissement		<i>P. Amy</i>	<i>[Signature]</i>		
330	Vallon Amable délégué de la com ^{me} de St Laurent du Cros		<i>P. Amy</i>	<i>[Signature]</i>		
331	Vanderbecq Raoul Conseiller d'Arrondissement		<i>P. Amy</i>	<i>[Signature]</i>		
332	Vasserot Pierre délégué de la com ^{me} de St Argentière		<i>P. Amy</i>	<i>[Signature]</i>		

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *Cent onze* électeurs.

A *Gap*, le *12 octobre* 1938.

Le Préfet,

Cent onze

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *cent onze*
Cent onze

émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e *idem.*

_____ le 3^e *idem.*

Les Scrutateurs,

Le Président du bureau de vote,

[Signature]

[Signatures]

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 2^o BUREAU DE VOTE

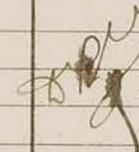
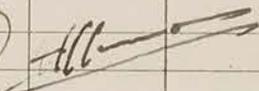
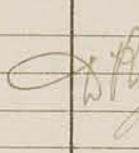
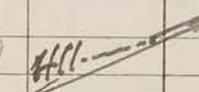
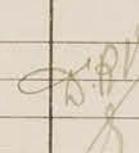
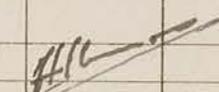
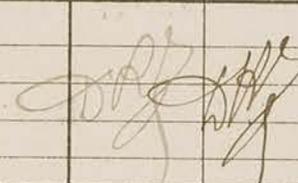
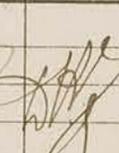
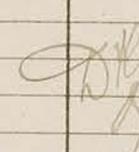
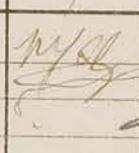
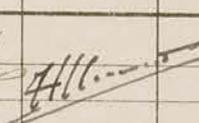
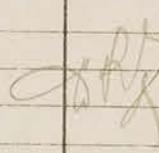
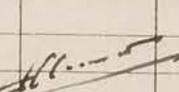
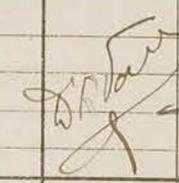
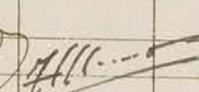
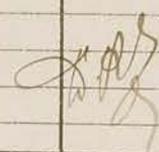
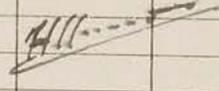
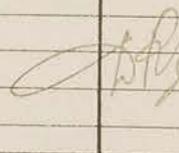
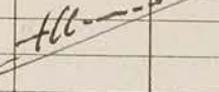
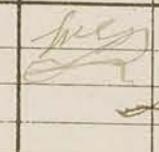
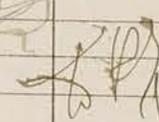
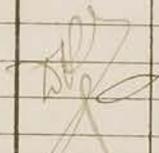
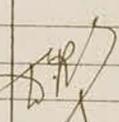
(N° 113 A 224 DE LA LISTE GÉNÉRALE)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le _____ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

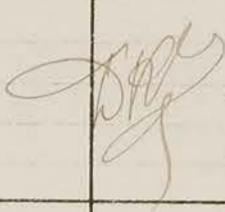
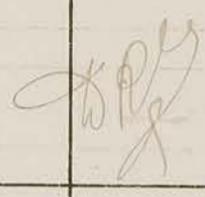
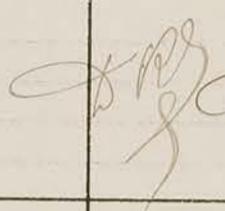
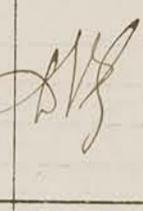
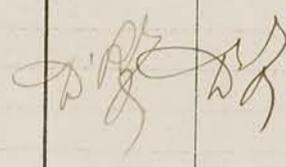
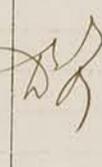
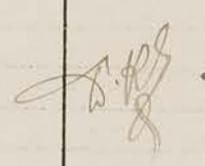
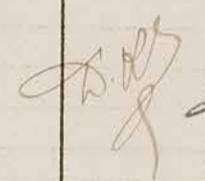
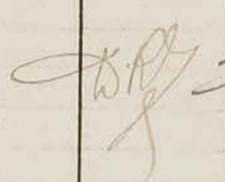
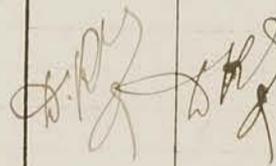
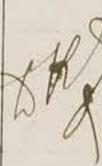
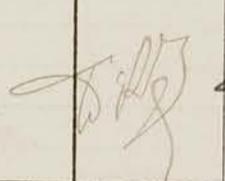
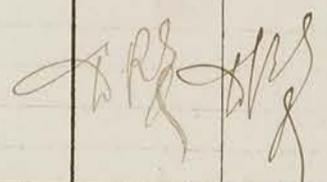
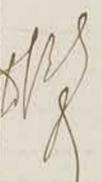
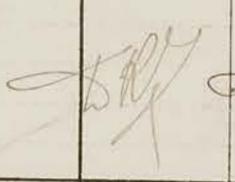
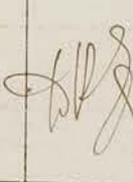
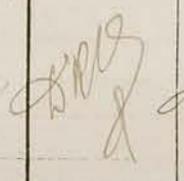
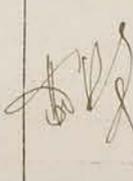
La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
113	Escallier Paul délégué de la com ^m e de Gap					
114	Esparnac Paul délégué de la com ^m e de Guillaume Peyrache					
115	Estienne Barthélemy délégué de la com ^m e des Niveaux					
116	Estienne Tenance délégué de la com ^m e de St André du Proux					
117	Eymard Jean Baptiste délégué de la com ^m e d'Arvière					
118	Eyméoud Pierre Conseiller d'Arrondissement					
119	Eyraud Firmin délégué de la com ^m e d'Ancelet					
120	Eyraud Joseph délégué de la com ^m e de Binévent et Charillac					
121	Eyraud Joseph délégué de la com ^m e de Clages					
122	Eyraud Girard délégué de la com ^m e de La Motte					
123	Fache Auguste délégué de la com ^m e de Rousset					
124	Farnaud Jacques délégué de la com ^m e de Vethet					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
125	Farnaud Ludovic délégué de la com ^{me} de Premières					
126	Favé Henri Conseiller d'Arrondissement					
127	Faucon Emile délégué de la com ^{me} de Châteauneuf					
128	Faucon Pierre délégué de la com ^{me} de Nefles					
129	Faure Jean Baptiste délégué de la com ^{me} de Villar d'Arène					
130	Faure Louis délégué de la com ^{me} de Tra Saulces					
131	Faure Marius délégué de la com ^{me} de Sautines					
132	Faure Gignoux Evainste délégué de la com ^{me} de Val des Brés					
133	Fauste Auguste délégué de la com ^{me} d'Arcières					
134	Félicé Félix délégué de la com ^{me} de Savines					
135	Fénolan Maurice délégué de la com ^{me} de St. Firmin					
136	Ferrand Gaston délégué de la com ^{me} de Gap.					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM. PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
137	Fevrier Florentin délégué de la commune de Barret le Bas					
138	Fil Gabriel Marius délégué de la commune d'Alphenmont					
139	Fortoul Antoine délégué de la commune d'Embrun					
140	Fournier Tudoric délégué de la commune du Poët					
141	Franchon Joseph délégué de la commune de Villard St Pancrace					
142	Francou Paul délégué de la commune de Baragne					
143	Garafnon Théophile Conseiller d'Arrondissement					
144	Garcin Ernest délégué de la commune de Châteauneuf d'Azv					
145	Garcin Henri délégué de la commune de Monétier Allenmont					
146	Garnier Edouard délégué de la commune de Risoul					
147	Gautier Léopold délégué de la commune du Noyer					
148	Gay Louis délégué de la commune de Rabou					

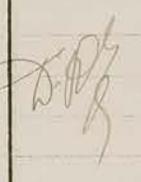
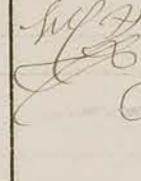
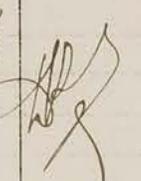
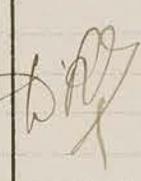
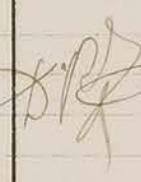
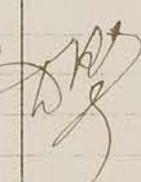
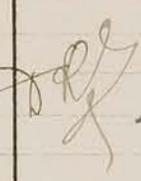
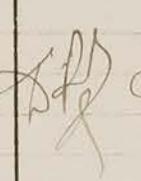
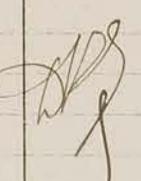
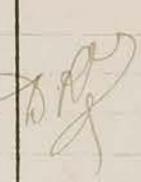
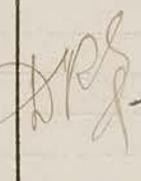
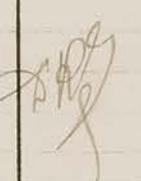
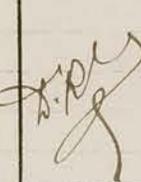
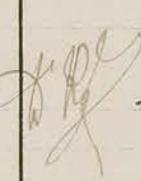
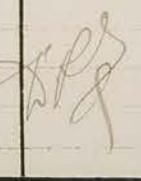
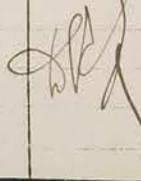
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
149	Gayraud Henri délégué de la com ^{me} de La Faurie		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
150	Gérard Joseph délégué de la com ^{me} de St Crépin		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
151	Gillibert Marius délégué de la com ^{me} de La Biane		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
152	Girard Fidèle délégué de la com ^{me} de St Genis		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
153	Giraud Léon délégué de la com ^{me} de La Roche de Rame		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
154	Girousse Joseph délégué de la com ^{me} de Bruis		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
155	Glazette Emile délégué de la com ^{me} de Gap		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
156	Glazette Georges délégué de la com ^{me} de L'Argentière		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
157	Gomet Jean Marie délégué de la com ^{me} de Monétier les Bains		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
158	Gonthard Emile délégué de la com ^{me} de Tranteyer		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
159	Gondissard Paul délégué de la com ^{me} de St Chaffrey		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
160	Grimaud Ernest Conseiller Général		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
161	Grolier Frédéric délégué de la com ^{me} de Gap			411		
162	Guennec Raymond délégué de la com ^{me} de St Simin			411		
163	Gueyraud Louis délégué de la com ^{me} d'Aspres sur Buëch					
164	Guidon Antoine Conseiller d'Arrondissement					
165	Guieu Elie délégué de la com ^{me} de Montgardin			411		
166	Guieu Jean Joseph Conseiller d'Arrondissement			411		
167	Guillaume Paul délégué de la com ^{me} de Vans			411		
168	Guion Louis délégué de la com ^{me} de Remollon					
169	Guiramand Auguste délégué de la com ^{me} de La Bâtie Neuve			411		
170	Henriey Charles délégué de la com ^{me} de Montdauphin					
171	Hermite Julien délégué de la com ^{me} de Ruy St André					
172	Hubaud Jules délégué de la com ^{me} de Bréziers					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
173	Hugues Baptiste Conseiller d'Arrondissement					
174	Imbert René délégué de la commune de Barret le Haut					
175	Jaboulet Gaston délégué de la commune de Veignes					
176	Jacobs Eugène délégué de la commune de La Grave					
177	Jacques Auguste délégué de la commune d'Eyglies					
178	Jame Auguste délégué de la commune de St André d'Embrun					
179	James Eugène délégué de la commune de Tallard					
180	Janel Adrien délégué de la commune de Briançon					
181	Jauffret Victor délégué de la commune de Champcella					
182	Jeanseme Edmond délégué de la commune de Vitholles					
183	Jeanseme Jean délégué de la commune de Sigoyer					
184	Joubert François Conseiller Général					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOIE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
185	Jourdan Jean délégué de la com ^{me} de Chauffayer					
186	Jouze Armand délégué de la com ^{me} de Traydant					
187	Jouze Justin délégué de la com ^{me} de Cernières					
188	Jouze Paul délégué de la com ^{me} d'Étoile					
189	Jouze Victor délégué de la com ^{me} de Trougay					
190	Jullien Louis délégué de la com ^{me} de Briangon					
191	Trafont Ernest Conseiller Général					
192	Trasier Philippe délégué de la com ^{me} des Ors					
193	Laurent Léon délégué de la com ^{me} d'Agnières					
194	Laurent Rime délégué de la com ^{me} de St Didier					
195	Lebard Paul Conseiller d'Arrondissement					
196	Léothard Léopold délégué de la com ^{me} de La Gravelle					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
197	Lesbros Adrien délégué de la com ^{me} de Saragne.					
198	Toiseau Paul Conseiller d'Arrondissement			ALL		
199	Toubet Joseph délégué de la com ^{me} de St Jacques			ALL		
200	Toubet Joseph Marie délégué de la com ^{me} de Villardoubrière			ALL		
201	Macarie Benjamin délégué de la com ^{me} de Baye			ALL		
202	Mapallon Jean Conseiller d'Arrondissement					
203	Manuel Elie délégué de la com ^{me} de St Eusèbe	Blanc Auguste suppléant				M. Blanc, suppléant, remplace M. Manuel indisposé
204	Marcellin Pierre délégué de la com ^{me} de St Martin de Queyrières			ALL		
205	Marin Fabouret Clément délégué de la com ^{me} de St Etienne en Dôle					
206	Marin Fabouret Emile Conseiller Général					
207	Maron Edmond délégué de la com ^{me} de Rosand					
208	Marron Eugène délégué de la com ^{me} du laiz			ALL		

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM. PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
209	Marron Jean délégué de la com ^{me} de St-Véran	Fazy Marius suppléant		411		M. Fazy remplacé M. Marron pour raison de famille
210	Marseille Jacques Conseiller d'Arrondissement					
211	Marseille Joseph délégué de la com ^{me} de Réallon			411		
212	Martin Baptiste délégué de la com ^{me} d'Espignas					
213	Martin Désiré délégué de la com ^{me} de Surmeyer			411		
214	Martini Hector Conseiller d'Arrondissement					
215	Martin Joseph délégué de la com ^{me} de Juy St Pierre			411		
216	Martinet Jean délégué de la com ^{me} de Châteauville Vieille			411		
217	Massieu Emile délégué de la com ^{me} de La Roche de Rame			411		
218	Masson Charles délégué de la com ^{me} d'Embrun			411		
219	Masson Louis Conseiller d'Arrondissement			411		
220	Massot Auguste délégué de la com ^{me} d'Aspres sur Buëch					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à cent douze électeurs.

A *Gap*, le 12 octobre 1938.

Le Préfet,

René Heuride

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de cent douze émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

Cent onze le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Les Scrutateurs,

Le Président du bureau de vote.

[Signature]

D. R. Vaudeville
H. L. ... } *Moutard*

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 1^{er} BUREAU DE VOTE

(N° 1 A 112 DE LA LISTE GÉNÉRALE)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le _____ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
1	Achard Elie délégué de la com. ^{ne} de Remollon		<i>Chuy</i>	<i>Chuy</i>		
2	Achard Jacques délégué de la com. ^{ne} de Montmour		<i>Chuy</i>	<i>Chuy</i>		
3	Albert Henri Conseiller d'Arrondissement.		<i>Chuy</i>	<i>Chuy</i>		
4	Albert Victorien délégué de la com. ^{ne} de Pistolas		<i>Chuy</i>	<i>Chuy</i>		
5	Allard Ernest délégué de la com. ^{ne} d'Embrun		<i>Chuy</i>	<i>Chuy</i>		
6	Allemand Joseph délégué de la com. ^{ne} de St Michel de Chailol		<i>Chuy</i>	<i>Chuy</i>		
7	Allemand Justin délégué de la com. ^{ne} du Saize		<i>Chuy</i>	<i>Chuy</i>		
8	Allemand Lucien Conseiller Général		<i>Chuy</i>	<i>Chuy</i>		
9	Alliez Aimé Conseiller Général		<i>Chuy</i>	<i>Chuy</i>		
10	Alliez Pierre Alexis délégué de la com. ^{ne} de l'Argentière		<i>Chuy</i>	<i>Chuy</i>		
11	Amar Alexandre délégué de la com. ^{ne} de St Bonnet		<i>Chuy</i>	<i>Chuy</i>		
12	Anthouard Albert délégué de la com. ^{ne} de Freissinières		<i>Chuy</i>	<i>Chuy</i>		

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
13	Artely Augustin délégué de la com ^{me} d'Avançon.		Chay			
14	Armand Esprit délégué de la com ^{me} de Chénence d'Amblé		Chay	Chay		
15	Armand Maximin suppléant de la com ^{me} de St ^e Colombe		Chay	Chay		
16	Armand Alban délégué de la com ^{me} de St ^e Auban d'Orze		Chay	Chay		
17	Armand Théopold délégué de la com ^{me} de Térévill		Chay	Chay		
18	Arnoux René délégué de la com ^{me} des Costes		Chay	Chay		
19	Arthaud Toucier délégué de la com ^{me} de Fayages		Chay	Chay		
20	Arthaud Sautour délégué de la com ^{me} de St ^e Cyrice		Chay	Chay		
21	Arvé Fidèle délégué de la com ^{me} de Briansois		Chay	Chay		
22	Astier Eugène délégué de la com ^{me} d'Ancelle		Chay	Chay		
23	Astrieux Camille délégué de la com ^{me} de la Cluse		Chay	Chay		
24	Aubert Charles délégué de la com ^{me} de Serres		Chay	Chay		

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
25	Aubert Louis délégué de la com ^{me} de Wazer		Chay	Chay		
26	Aubert Louis délégué de la com ^{me} de Romette		Chay	Chay		
27	Aubin Jean Conseiller Général		Chay	Chay		
28	Aurouze Etienne Conseiller d'Arrondissement		Chay	Chay		
29	Baille Jean délégué de la com ^{me} d'Avanson		Chay	Chay		
30	Barban Honoré délégué de la com ^{me} d'Aspres les Corps		Chay	Chay		
31	Bardonnèche (de) Aristide Conseiller Général		Chay	Chay		
32	Baréty Félix délégué de la com ^{me} de La Beaume		Chay	Chay		
33	Barnéoud Chapelier Julien délégué de la com ^{me} de Buz St André		Chay	Chay		
34	Barniaudy Emmanuel délégué de la com ^{me} de Montmond		Chay	Chay		
35	Barrière Pierre délégué de la com ^{me} de St Etienne Le Gaud		Chay	Chay		
36	Barthélémy Louis délégué de la com ^{me} de St Crépin		Chay	Chay		

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSÉUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
37	Basset Marcel délégué de la com ^{ne} de Gap		<i>Chay</i>	<i>Chay</i>		
38	Basset Marius délégué de la com ^{ne} de Spottier		<i>Chay</i>	<i>Chay</i>		
39	Bayrou Ferdinand délégué de la com ^{ne} de Briançon		<i>Chay</i>	<i>Chay</i>		
40	Beaume Alphonse délégué de la com ^{ne} du Noyer		<i>Chay</i>	<i>Chay</i>		
41	Billet Edouard délégué de la com ^{ne} de Tournetier les Bains		<i>Chay</i>	<i>Chay</i>		
42	Béraud Jean délégué de la com ^{ne} de St. André d'Embrun		<i>Chay</i>	<i>Chay</i>		
43	Béraud Joseph délégué de la com ^{ne} de St. Apollinaire		<i>Chay</i>	<i>Chay</i>		
44	Bermond Tudoric délégué de la com ^{ne} de Saléran		<i>Chay</i>	<i>Chay</i>		
45	Bermond Séophile délégué de la com ^{ne} d'Oze		<i>Chay</i>	<i>Chay</i>		
46	Bernard Adrien délégué de la com ^{ne} d'Embrun		<i>Chay</i>	<i>Chay</i>		
47	Bertholon Jean David délégué de la com ^{ne} de Ceillac		<i>Chay</i>	<i>Chay</i>		
48	Bès Raymond délégué de la com ^{ne} de Montgaucier		<i>Chay</i>	<i>Chay</i>		

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
49	Blache Lucien Conseiller d'Arrondissement		Chay	Chay		
50	Blanc Albert délégué de la com ^{me} de Nossage et Bénivent		Chay	Chay		
51	Blanc Casimir délégué de la com ^{me} de Baravier		Chay	Chay		
52	Blanc Joseph délégué de la com ^{me} de St-Julien en Champagne		Chay	Chay		
53	Blanc Jules délégué de la com ^{me} de Brianson		Chay	Chay		
54	Blanc Pierre délégué de la com ^{me} de Champoléon		Chay	Chay		
55	Blanc Sigobert délégué de la com ^{me} de Heignes		Chay	Chay		
56	Blanchard Emile délégué de la com ^{me} de St-Eusèbe		Chay	Chay		
57	Blanchard Eugène Conseiller d'Arrondissement		Chay	Chay		
58	Bois Benjamin Conseiller Général		Chay	Chay		
59	Bonnabel Louis délégué de la com ^{me} de Châteauroux		Chay	Chay		
60	Bonnet Camille délégué de la com ^{me} d'Uzay		Chay	Chay		

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
61	Bonnet Joseph délégué de la com ^{mune} de La Saulce		Chay	Chay		
62	Bonnet Pierre délégué de la com ^{mune} de Chabottes		Chay	Chay		
63	Borel Jean délégué de la com ^{mune} de Poligny		Chay	Chay		
64	Borel Pierre délégué de la com ^{mune} d'Arvière		Chay	Chay		
65	Bosa Eugène délégué de la com ^{mune} d'Embrun		Chay	Chay		
66	Bouchet Louis Conseiller d'arrondissement		Chay	Chay		
67	Boudonard Xavier délégué de la com ^{mune} de Glézes		Chay	Chay		
68	Bourcier Jean délégué de la com ^{mune} d'Aiguilles		Chay	Chay		
69	Bourg Philippe délégué de la com ^{mune} de Ventavon		Chay	Chay		
70	Bouwerot Joseph délégué de la com ^{mune} de Montmar		Chay	Chay		
71	Bres Aimé délégué de la com ^{mune} des Bress		Chay	Chay		
72	Brochier Armand délégué de la com ^{mune} de St. Léger		Chay	Chay		

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM. PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
73	Brochier Hervé délégué de la com ^{me} de Meynes		Chay	Chay		
74	Brun Amable délégué de la com ^{me} de Rostier		Chay	Chay		
75	Brun Auguste délégué de la com ^{me} de La Haute Beaume		Chay	Chay		
76	Brun Joseph délégué de la com ^{me} de Risoul		Chay	Chay		
77	Brun Victor délégué de la com ^{me} d'Eyglies		Chay	Chay		
78	Brunet Pierre délégué de la com ^{me} de Wolmes en Queyras		Chay	Chay		
79	Buffaumène Jean Marie délégué de la com ^{me} de Briançon		Chay	Chay		
80	Celce Emile délégué de la com ^{me} de St Etienne en Devoluy	Truchet Jean Délégué suppléant	Chay	Chay	M. Truchet Jean, suppléant remplace M. Celce, titulaire, accidenté.	
81	Cezanne Vital délégué de la com ^{me} de St Sauveur		Chay	Chay		
82	Chagnard Cyprien délégué de la com ^{me} de Montmorin		Chay	Chay		
83	Chailol Aristide délégué de la com ^{me} de St Disdier		Chay	Chay		
84	Chay Joseph délégué de la com ^{me} de Gap		Chay	Chay		

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
85	Chalmas Théophile délégué de la com ^{me} de Névache		Chaus	Chaus		
86	Chancel Aimé délégué de la com ^{me} de Tra Salla		Chaus	Chaus		
87	Chancel Joseph délégué de la com ^{me} de Puy St Pierre		Chaus	Chaus		
88	Charnier François délégué de la com ^{me} de Veynes		Chaus	Chaus		
89	Chastel Elisée Conseiller Général		Chaus	Chaus		
90	Chevalier Henri délégué de la com ^{me} d'Arcières		Chaus	Chaus		
91	Clary Joseph délégué de la com ^{me} de Pelleautier		Chaus	Chaus		
92	Comte Louis délégué de la com ^{me} de Gap		Chaus	Chaus		
93	Constant Gustave délégué de la com ^{me} de Puy St Eusèbe		Chaus	Chaus		
94	Borréard Cyille délégué de la com ^{me} de St Marie		Chaus	Chaus		
95	Coudoulet Girard Béatrice délégué de la com ^{me} de Montplén		Chaus	Chaus		
95	Cuisiat Richard délégué de la com ^{me} de Gap		Chaus	Chaus		

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
97	Dauvas François délégué de la com ^{ne} de Ribiers		Choy	Choy		
98	Dauvelles Adrien délégué de la com ^{ne} de Briançon		Choy	Choy		
99	Dauvelles Mathieu Conseiller d'Arrondissement		Choy	Choy		
100	David Louis délégué de la com ^{ne} de St. Clément		Choy	Choy		
101	Davin Armand délégué de la com ^{ne} de Chabottes		Choy	Choy		
102	Delaur Lucien délégué de la com ^{ne} de Tr' Epine		Choy	Choy		
103	Denizot Gabriel délégué de la com ^{ne} de Tr' Epine		Choy	Choy		
104	Depeyre Jean délégué de la com ^{ne} de Chauvousse		Choy	Choy		
105	Disdier Joseph délégué de la com ^{ne} de Trifournas		Choy	Choy		
106	Domeny Jean Baptiste Conseiller d'Arrondissement		Choy	Choy		
107	Domeyne Claude délégué de la com ^{ne} de Ruey St. Vincent		Choy	Choy		
108	Dominique Jean délégué de la com ^{ne} de Vars		Choy	Choy		

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *un douze* électeurs,

A

Jain

, le *12* octobre 19*38*

Le Préfet,

L. Teurade

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de

un douze
un douze

émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Les Scrutateurs,

Le Président du bureau de vote,

Homme

[Signature]

[Signature] Homme

Cher

[Signature]

Renouvellement des Sénateurs de la Série A en 1938.

~~CONSEIL MUNICIPAL~~

~~ELECTION du~~

Arrêté les relevés ci-dessous par
les scrutateurs soussignés.

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

Commune de
1^{er} Bureau de Vote.
1^{er} tour de scrutin.

Nombre total d'enveloppes trouvées dans l'urne 112
N'entrant pas en compte dans le calcul de la majorité 4
Restent pour le chiffre des suffrages exprimés 108

Hommer
Est...
Chon

ONT OBTENU :

ONT OBTENU :

M. de Rothériel	M. Zaulier	M. Toy-Risub	M. Luisiat	M. Selleny	M. <i>Guillot</i>	M. Selleny	M. Suvet	M. Suvet	M. Suvet	M. Suvet	M. Suvet
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
<i>cinquante trois</i>	<i>vingt deux</i>	<i>vingt quatre</i>	<i>trois</i>	<i>deux huit</i>	<i>vingt trois</i>	<i>une</i>	<i>une</i>	<i>une</i>	<i>une</i>	<i>deux</i>	<i>deux</i>
M. 20	M. 20	M. 20	M. 20	M. 20	M. 20	M. 20	M. 20	M. 20	M. 20	M. 20	M. 20
M. 40	M. 40	M. 40	M. 40	M. 40	M. 40	M. 40	M. 40	M. 40	M. 40	M. 40	M. 40
M. 60	M. 60	M. 60	M. 60	M. 60	M. 60	M. 60	M. 60	M. 60	M. 60	M. 60	M. 60
M. 80	M. 80	M. 80	M. 80	M. 80	M. 80	M. 80	M. 80	M. 80	M. 80	M. 80	M. 80
M. 100	M. 100	M. 100	M. 100	M. 100	M. 100	M. 100	M. 100	M. 100	M. 100	M. 100	M. 100
M. 120	M. 120	M. 120	M. 120	M. 120	M. 120	M. 120	M. 120	M. 120	M. 120	M. 120	M. 120
M. 140	M. 140	M. 140	M. 140	M. 140	M. 140	M. 140	M. 140	M. 140	M. 140	M. 140	M. 140
M. 160	M. 160	M. 160	M. 160	M. 160	M. 160	M. 160	M. 160	M. 160	M. 160	M. 160	M. 160
M. 180	M. 180	M. 180	M. 180	M. 180	M. 180	M. 180	M. 180	M. 180	M. 180	M. 180	M. 180
M. 200	M. 200	M. 200	M. 200	M. 200	M. 200	M. 200	M. 200	M. 200	M. 200	M. 200	M. 200
M. 20	M. 20	M. 20	M. 20	M. 20	M. 20	M. 20	M. 20	M. 20	M. 20	M. 20	M. 20
M. 40	M. 40	M. 40	M. 40	M. 40	M. 40	M. 40	M. 40	M. 40	M. 40	M. 40	M. 40
M. 60	M. 60	M. 60	M. 60	M. 60	M. 60	M. 60	M. 60	M. 60	M. 60	M. 60	M. 60
M. 80	M. 80	M. 80	M. 80	M. 80	M. 80	M. 80	M. 80	M. 80	M. 80	M. 80	M. 80
M. 100	M. 100	M. 100	M. 100	M. 100	M. 100	M. 100	M. 100	M. 100	M. 100	M. 100	M. 100

Notamment

Notamment

Notamment

Renouvellement des Sénateurs de la Série A en 1938.

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

~~CONSEIL MUNICIPAL~~

~~ELECTION du~~

Arrêté les relevés ci-dessous par
les scrutateurs soussignés.

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

2^e Bureau de vote.
1^{er} tour de scrutin

Nombre total d'enveloppes trouvées dans l'urne 142
N'entrant pas en compte dans le calcul de la majorité 3
Restent pour le chiffre des suffrages exprimés 109

Haudecher
H. S.
Hewy
Montan
F. J.

de Rothschild.		Toy Rivin		Loubert		ONT OBTENU : Pelloux		Prouvencat		Lafond		Jugy		Murt		Pellonini		ONT OBTENU Cusiéat		Peytral		M.	
M.		M.		M.		M.		M.		M.		M.		M.		M.		M.		M.		M.	
	20		20		20		20		20		20	20	20		20	20		20	20
	40		40		40		40		40		40	40	40		40	40		40	40
	60		60		60		60		60		60	60	60		60	60		60	60
.....	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
.....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
.....	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
.....	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
.....	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
.....	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
.....	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
<i>cinquante deux</i>		<i>cinquante six</i>		<i>soixante six</i>		<i>soixante huit</i>		<i>onze</i>		<i>quatorze</i>		<i>deux</i>		<i>trois</i>		<i>deux</i>		<i>une</i>					
.....	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
.....	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
.....	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
.....	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
.....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
.....	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
.....	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
.....	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
.....	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
.....	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
.....	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
.....	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
.....	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
.....	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
.....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

total en lettres...

total en lettres...

total en lettres...

Renouvellement des Sénateurs de la Série A en 1938.

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

~~CONSEIL MUNICIPAL~~

~~ELECTION de~~

Arrêté les relevés ci-dessous par
les scrutateurs soussignés

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

Commune de
2^e Bureau de vote.
1^{er} tour de scrutin

Nombre total d'enveloppes trouvées dans l'urne 119
N'entrant pas en compte dans le calcul de la majorité 9
Restent pour le chiffre des suffrages exprimés 109.

Handwritten signatures:
A. Vaudouy
H. ...
J. ...
H. ...

ONT OBTENU :

ONT OBTENU :

	de Rothschild.	Loy. Piont	Joubert	Pelloux	Provencal	Laffont	Augy.	Allard	Pellissier	Cecconi Richand	Peytal	
	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
	20	20	20	20	20	20 20 20 20 20 20 20
	40	40	40	40	40	40 40 40 40 40 40 40
	60	60	60	60	60	60 60 60 60 60 60 60
 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80
 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100
 120 120 120 120 120 120 120 120 120 120 120 120
 140 140 140 140 140 140 140 140 140 140 140 140
 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160
 180 180 180 180 180 180 180 180 180 180 180 180
 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200
	<i>cinquante deux</i>	<i>cinquante six</i>	<i>soixante six</i>	<i>soixant huit</i>	<i>soixante</i>	<i>quatorze</i>		<i>deux</i>	<i>trois</i>	<i>deux</i>	<i>une</i>	
	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20
 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40
 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60
 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80
 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100
 120 120 120 120 120 120 120 120 120 120 120 120
 140 140 140 140 140 140 140 140 140 140 140 140
 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160
 180 180 180 180 180 180 180 180 180 180 180 180
 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200
	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20
 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40
 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60
 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80
 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100

Notaire en l'absence...

Notaire en l'absence...

Notaire en l'absence...

8

Faint, illegible text and markings, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Renouvellement des Sénateurs de la Série A en 1938.

~~CONSEIL MUNICIPAL~~

~~ELECTION du~~

Arrêté les relevés ci-dessous par
les scrutateurs soussignés.

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

Commune de
3^e Bureau de vote.
1^{er} tour de scrutin

Nombre total d'enveloppes trouvées dans l'urne 141
N'entrant pas en compte dans le calcul de la majorité 2
Restent pour le chiffre des suffrages exprimés 109

Craci
L. P. G.
P. Am

ONT OBTENU :

ONT OBTENU :

M. Patschidde						M. Cay. riant						M. Lafont						M. Jaichet						M. Provocat						M. Pelloux						M. Cudiat						M. Guinaud						M. Pehaizis						M. Huet						M. Meurier						M. Pichard					
<p><i>Notaux en lettres...</i></p>																																																																							
<p><i>Cinquante cinq</i> <i>Cinquante trois</i> <i>vingt sept</i> <i>vingt</i> <i>huit</i> <i>vingt une</i> <i>deux</i> <i>deux</i> <i>deux</i> <i>deux</i> <i>trois</i> <i>une</i></p>																																																																							
<p><i>Notaux en lettres...</i></p>																																																																							
<p><i>une</i> <i>une</i></p>																																																																							
<p><i>Notaux en lettres...</i></p>																																																																							

9

Rechnung des Generalen de la
DEPARTMENT OF THE ARMY
DEPARTMENT

RECEIVED
GENERAL INVESTIGATIVE
DIVISION
U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE
WASHINGTON, D.C.
JAN 21 1954

DATE	DESCRIPTION	AMOUNT	CHECK NO.
1/15/54
1/16/54
1/17/54
1/18/54
1/19/54
1/20/54
1/21/54
1/22/54
1/23/54
1/24/54
1/25/54
1/26/54
1/27/54
1/28/54
1/29/54
1/30/54
1/31/54
TOTAL

Renouvellement des Sénateurs de la Série A en 1938.

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

ELECTION du

Arrêté les relevés ci-dessous par
les sénateurs soussignés.

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

Commune de
1^{er} Bureau de vote.
2^e tour de scrutin

Nombre total d'enveloppes trouvées dans l'urne 111
N'entrant pas en compte dans le calcul de la majorité 4
Restent pour le chiffre des suffrages exprimés 107

Handwritten signatures:
Houm...
C...
J...

ONT OBTENU :

ONT OBTENU :

M. Guinand	M. Pestoh	M. de Rothschild	M. Joulet	M. Lafont	M. Toy-Rond	M.	M.	M.	M.	M.	M.
					
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
<i>vingt cinq</i>	<i>une</i>	<i>vingt trois</i>	<i>vingt six</i>	<i>une</i>	<i>une</i>						
M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Notaux en lettres...

Notaux en lettres...

Notaux en lettres...

10

10

DEPOLLEME

2000

•
•
•

10

10

10

Renouvellement des Sénateurs de la Série A en 1938.

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

ELECTION du

Arrêté les relevés ci-dessous par
les scrutateurs soussignés

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

Commune de
2^e Bureau de vote
2^e tour de scrutin

Nombre total d'enveloppes trouvées dans l'urne 111
N'entrant pas en compte dans le calcul de la majorité 1
Restent pour le chiffre des suffrages exprimés 110

D. Rousseau
J. ...
H. ...
Moutard

de Rodchid		Foulers		Gruviand		ONT OBTENU : Pelsche		Lafour		Provauca		ONT OBTENU :			
M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Soixante dix		huit		sept		une		une		une					
M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Noté en lettres.

Noté en lettres.

Noté en lettres.

Bulletins blancs ou nuls :

Seize

dont 9 pour le 1^{er} tour de scrutin
et 7 pour le 2^e tour de scrutin.

N^{os} 12 à 27 inclus

1^{er} tour de scrutin.

1^{ère} Section de Vote.

N^{os} 12 à 15 inclus.

12

République Française



Chang

1911

France

1911

13

République Française



Handwritten signatures and scribbles:
- A large, stylized signature at the top right, possibly "Chon".
- A signature below it, possibly "L. L. L."
- A signature below that, possibly "L. L. L."
- A signature below that, possibly "L. L. L."
- A signature below that, possibly "L. L. L."
- A signature below that, possibly "L. L. L."

vide

République Française

[Handwritten signature]

Chouy



[Handwritten mark]

République Française

FRANCA
Chom



52

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

ELECTIONS SENATORIALES

du 23 Octobre 1938

Maurice TOY-RIONT

SENATEUR SORTANT

Conseiller Général du Canton d'Aiguilles

Ancien Président du Conseil Général

Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre

ANCIEN COMBATTANT

Bulletin 2000

Harvard

W.H.

Chang

W.H.

1^{er} = Tour de scrutin.

2^e = Section de vote.

N^{os} = 16 à 18 inclus -

16/

République Française

enveloppe vide



~~Santh...~~

17

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

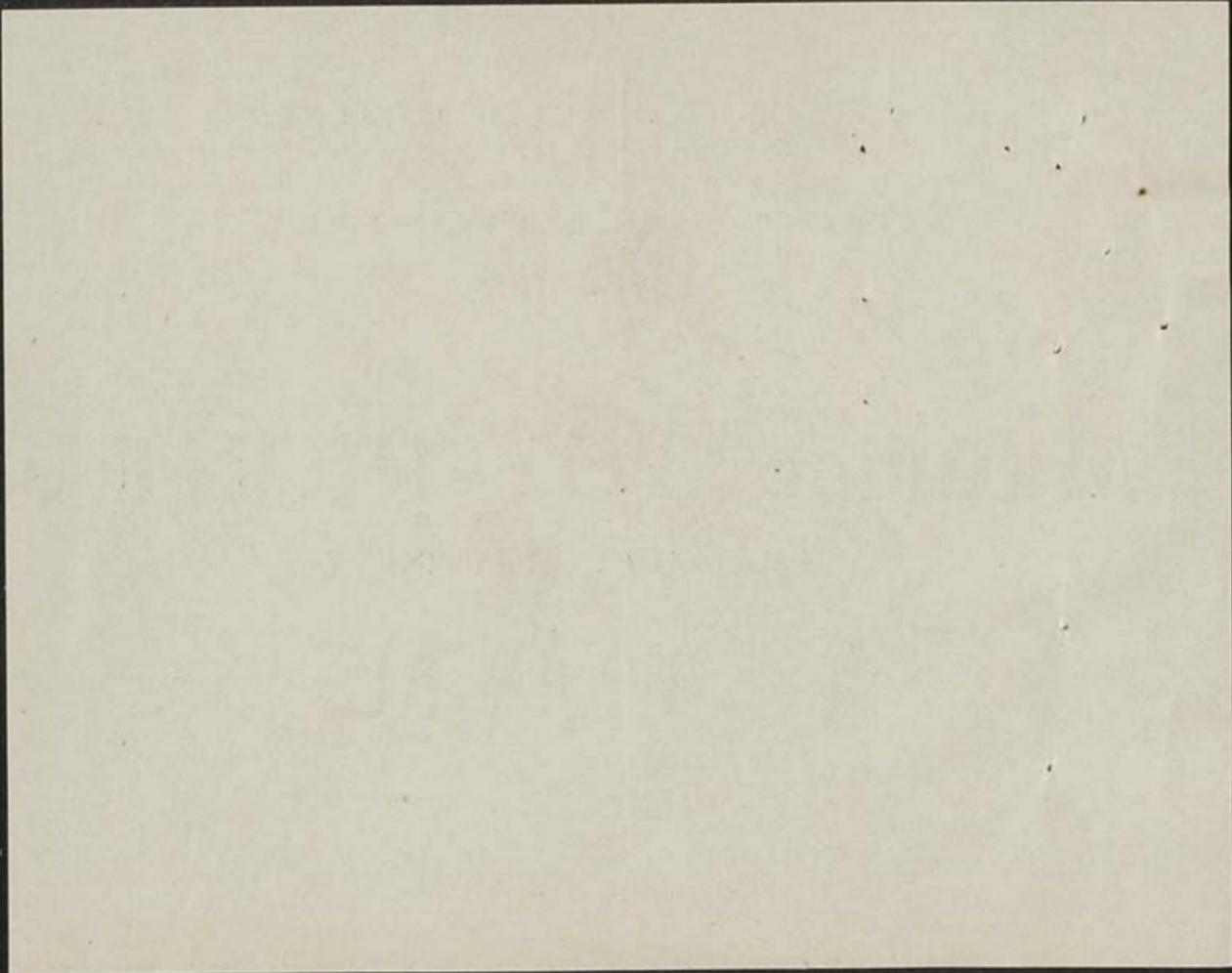
ELECTIONS SENATORIALES

du 23 Octobre 1938

Maurice TOY=RIONT

SENATEUR SORTANT

Victor PROVANSAL



REPUBLIQUE FRANÇAISE. — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

ELECTION SENATORIALE DU 23 OCTOBRE 1938

Maurice de Rothschild

Sénateur sortant

Membre de l'Institut

3 ronds dans une
enveloppe

~~1000~~

18

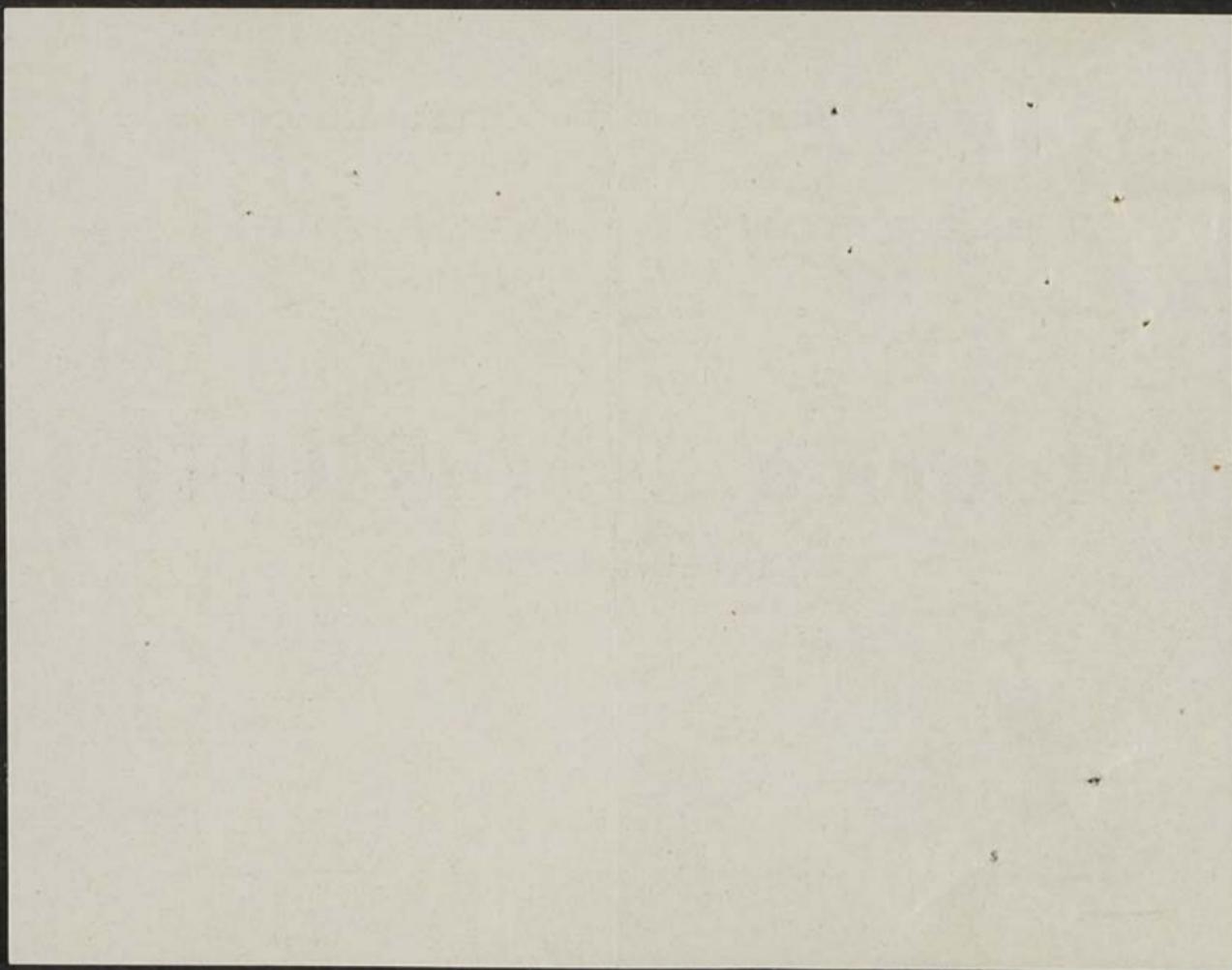
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

ELECTIONS SENATORIALES

du 23 Octobre 1938

Maurice TOY=RIONT

SENATEUR SORTANT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — Liberté, Egalité, Fraternité

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 23 OCTOBRE 1938

LISTE RADICALE-SOCIALISTE

A. PELLOUX

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Conseiller Général de Veynes

Président de la Commission Départementale

F. JOUBERT

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Conseiller Général d'Embrun

Vice-Président du Conseil Général

3 noms dans une
enveloppe

~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~

1^{er} = tour de scrutin

3^e = Section de vote

N^{os} = 19 et 20 .

République Française



L. L.
1803

T. L.

M.



République Française



L. Gu
Roussin
L. Gu
+

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — Liberté, Egalité, Fraternité

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 23 OCTOBRE 1938

LISTE RADICALE-SOCIALISTE

A. PELLOUX

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Conseiller Général de Veynes

Président de la Commission Départementale

F. JOUBERT

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Conseiller Général d'Embrun

Vice-Président du Conseil Général

L. A. G. 1871
G. A. G. 1871

1871

2^e tour de scrutin.

1^{ère} Section de vote.

N^{os} 21 à 24 inclus

République Française

deux bulletins
dans la même
enveloppe

[Handwritten signature]



Ch. Th...
Chraiz

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — Liberté, Egalité, Fraternité

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 23 OCTOBRE 1938

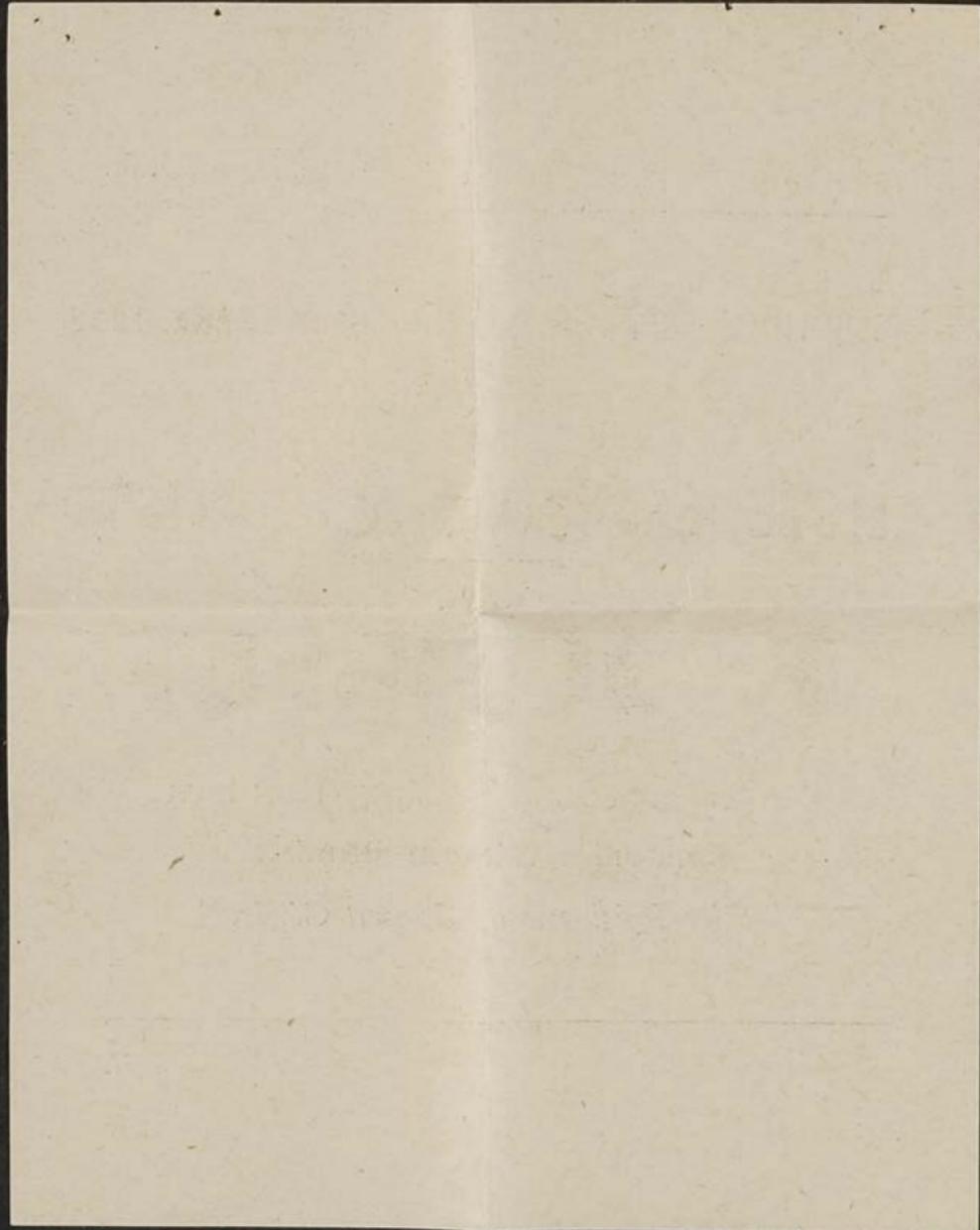
LISTE RADICALE-SOCIALISTE

F. JOUBERT

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Conseiller Général d'Embrun

Vice-Président du Conseil Général



REPUBLIQUE FRANÇAISE. — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

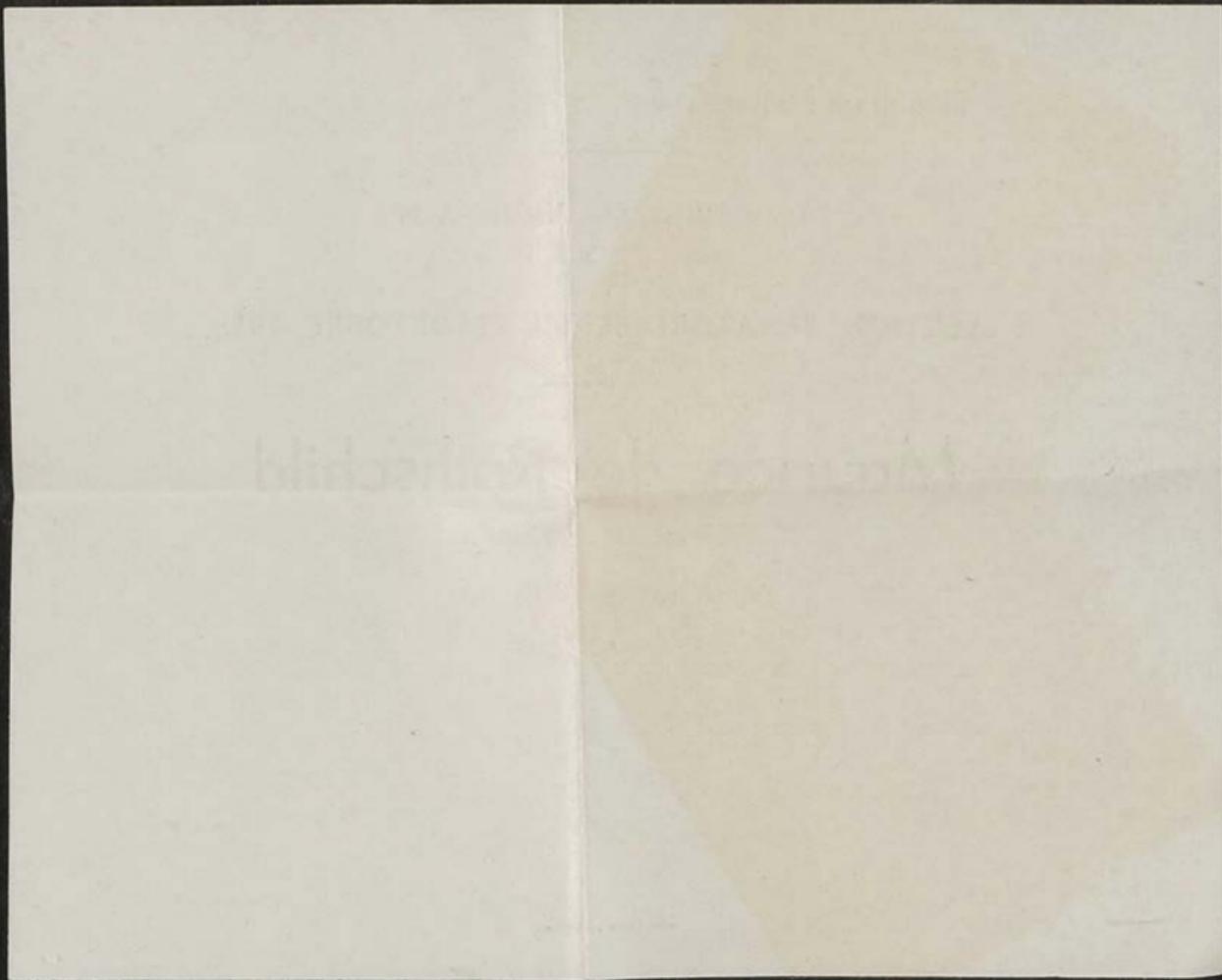
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

ELECTION SENATORIALE DU 23 OCTOBRE 1938

Maurice de Rothschild

Sénateur sortant

Membre de l'Institut



Enveloppe vide

République Française



Caumont

Ch. M. S.

Ch. M. S.



Bulletin Nul

République Française

713

Honorable

Critz

Cher



DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

ELECTIONS SENATORIALES

du 23 Octobre 1938

Maurice TOY-RIONT

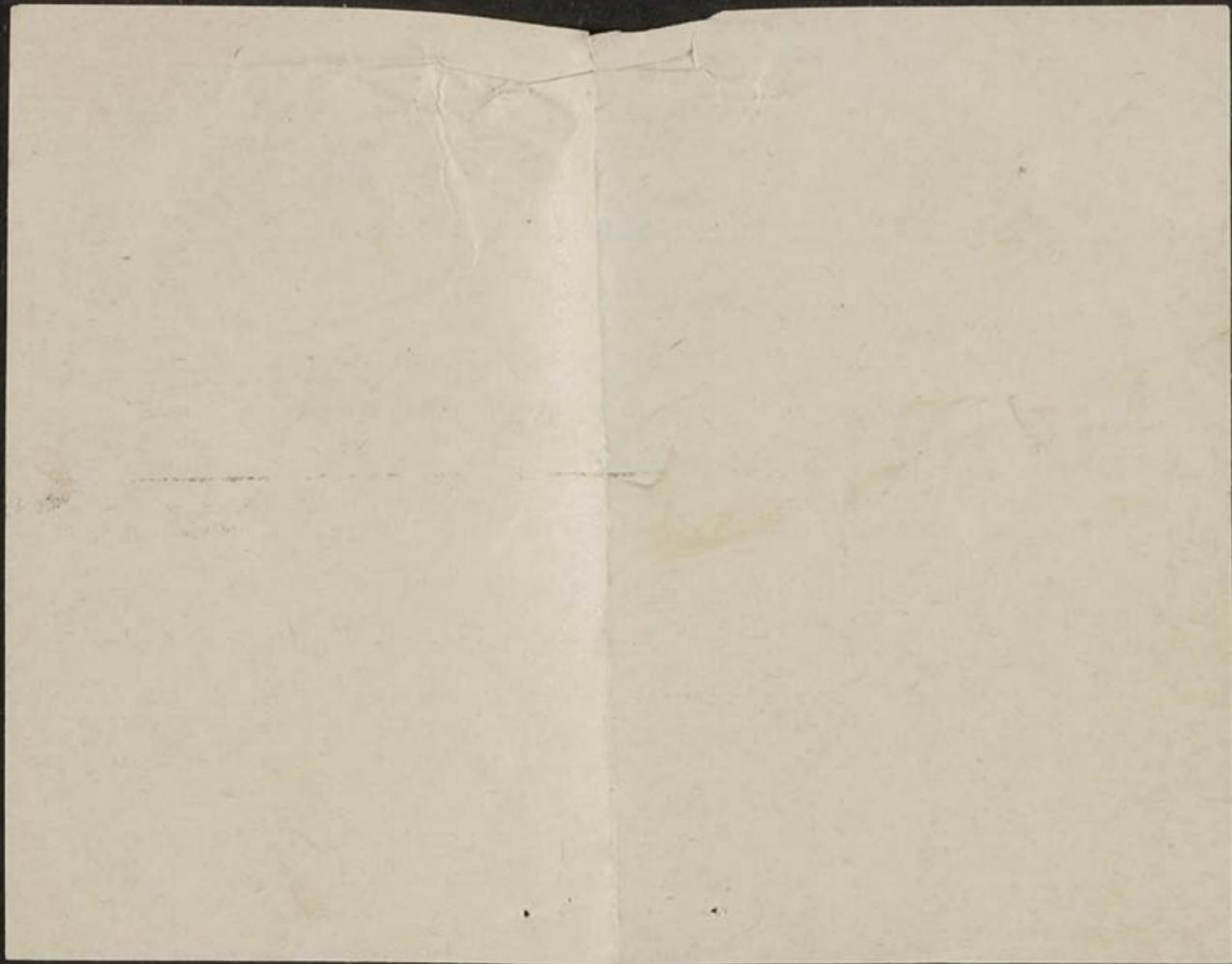
SENATEUR SORTANT

Conseiller Général du Canton d'Aiguilles

Ancien Président du Conseil Général

Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre

ANCIEN COMBATTANT



République Française



— — — — —
enveloppe vide
H. G. M. L.
Paris
G. M. L.
Paris

2^e = Tour de scrutin.

1 2^e = Section de vote.

N^o = 25 seul

République Française



2^e = tour de scrutin.

2^e = Section de Vote.

N^{os} = 26 et 27

République Française

[Handwritten signature]



République Française



J. Amy
Cher
M. J.
Cher

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — Liberté, Egalité, Fraternité

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 23 OCTOBRE 1938

LISTE RADICALE-SOCIALISTE

F. JOUBERT

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Conseiller Général d'Embrun

Vice-Président du Conseil Général

L. and T. M.

~~W. M. G.~~

→

5

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 23 octobre 1938

(1^{er} tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits	336
Nombre des votants	335
Nombre des suffrages exprimés	326

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Coy-Riont

Prénoms : Maurice

Qualification, profession, etc. : Sénateur sortant, Conseiller Général, Industriel

Date de la naissance : 7 juin 1876

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu 173

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. de Rothschild Maurice	160
M. Goubert François	88
M. Pelloux Auguste	77
M. Lafont Ernest	54
Divers, bulletins nuls ou voix perdues	69

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne 621

6-366-1926. [7938]

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 23 octobre 1938.

(2° tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits	336
Nombre des votants	333
Nombre des suffrages exprimés	326

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Rothschild (de)

Prénoms : Maurice

Qualification, profession, etc. : Sénateur sortant

Date de la naissance : 13 mai 1881

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu 173

6-366-1926. [7038]

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Faubert François 92

M. Grimaud Ernest 51

M.

M.

Divers, bulletins nuls ou voix perdues 17

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne 333

ELECTION SÉNATORIALE

du 23 Octobre 1938

Département des Hautes-Alpes

M. M. Toy-Riont, Rothschild, (élu)

Monsieur le Président

du 2^{ème} Bureau

du Sénat

(Secrétariat Général de la Présidence)

5
P.O.

Le rapport Evon
et la lettre Baytral ont été
copiés à 15 h. 50. à la séance
pour la steno.

C. 98-5

in situ
protection

L'INTERIEUR

